



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE



RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE DE DIJON

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2012

INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations posées par la loi du 12 Juillet 2010 issue du Grenelle de l'environnement qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d' « élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget ».

Repères

Ce que dit la loi

L'exposé des motifs de la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif à l'article 255 indique qu' « il s'agit d'engager les maires et les présidents des collectivités à présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux ».

Ce que dit le décret du 17 Juin 2011

« Article D. 3311-8 : le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Les cinq finalités du développement durable

Article 253 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – L'article L. 100-1 du code de l'environnement est complété ; le III est ainsi rédigé :

« III. L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II, répond de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »

Outre l'obligation légale, ce rapport contribue à mettre en lumière et à rendre compte aux Dijonnaises et Dijonnais de l'action que la Ville mène depuis des années pour s'approprier les finalités du développement durable identifiées lors du sommet de Rio, et pour, peu à peu, parvenir à mettre ses politiques et ses pratiques en harmonie avec elles pour faire de Dijon une référence écologique.

Il porte sur la situation de la Ville de Dijon telle qu'elle apparaît, pour la plupart des indicateurs, à la fin de l'année 2012. Néanmoins, il convient de considérer cette situation non pas comme un aboutissement mais comme une étape dans le long processus d'amélioration continue dans lequel la collectivité s'est désormais engagée depuis plusieurs années.

Peu à peu, les exigences du développement durable sont en train d'être diffusées et partagées au sein de cette dernière.

Volet 1. COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations sont des valeurs que la Ville de Dijon souhaite mettre en avant. Agir avec la même conviction pour tous les quartiers de la ville et pour tous les Dijonnais afin que Dijon reste une ville solidaire.

Quelques éléments de cadrage

- Une population en augmentation constante

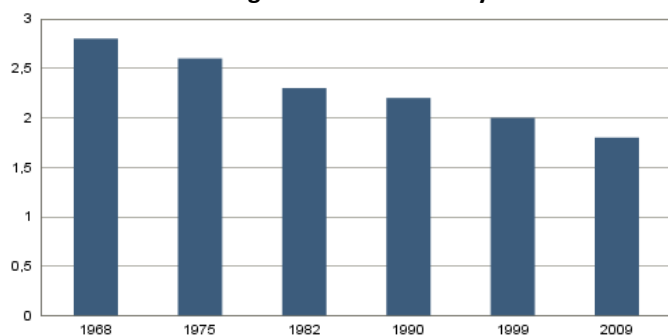
La population de Dijon a augmenté au cours des dernières années : 152 110 personnes ont leur résidence habituelle sur Dijon en 2009. Cette augmentation s'explique par un solde naturel positif, le solde migratoire étant négatif depuis 1968.

- De nombreux jeunes urbains mais un vieillissement attendu très important

Globalement, la population de Dijon est plus jeune que celle du département de la Côte d'Or. Ce sont particulièrement les 15-35 ans qui sont surreprésentés sur Dijon. Les familles avec enfants ayant tendance à quitter la ville-centre, les classes d'âges correspondantes y sont sous-représentées.

La population âgée tend à augmenter très fortement. Les plus de 65 ans représentaient près de 16 % de la population dijonnaise. Dans 10 ans, les plus de 85 ans seront 2 fois plus nombreux qu'actuellement.

- Une taille de ménage inférieure à la moyenne nationale



Nombre moyen d'occupants par résidence principale - Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

En 2009, le nombre moyen de personnes par ménage de Dijon est inférieur à celui observé au niveau national. On recense en moyenne 1,8 personne par ménage sur Dijon pour une moyenne nationale de 2,3 personnes par ménage. La diminution de la taille moyenne des ménages est liée notamment aux phénomènes de décohabitation, de séparation et de vieillissement de la population.

- Une forte proportion de familles monoparentales

17 311 familles avec enfant(s) sont recensées sur DIJON. Parmi l'ensemble des familles, 1 famille sur 3 est une famille monoparentale en 2007.

- Le logement sous tension

Evolution du nombre de logements par catégorie	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	51 463	59 413	61 976	69 717	80 755	87 740
Résidences principales	48 271	54 775	56 848	63 873	71 334	79 083
Résidences secondaires et logements occasionnels	569	978	1 508	1 915	1 995	1 648
Logements vacants	2 623	3 660	3 620	3 929	7 426	7 009

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Parallèlement à l'évolution de la population, la commune de Dijon a vu son parc de logements augmenter. Notons que la diminution de la taille moyenne des ménages en 2007 se conjugue avec une augmentation de la population principale et du nombre de ménages. Ainsi, le simple phénomène de décohabitation entraîne une progression significative du nombre de

ménages, mais aussi un besoin différent en termes de surface ou du nombre de pièces dans les logements. Ce phénomène n'est pas spécifique à Dijon et peut et peut s'observer dans presque toutes les communes de France.

Résidences principales selon le statut d'occupation	2009				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	79 083	100,0	144 848	11	71 334	100,0
Propriétaire	33 800	42,7	67 668	17	29 145	40,9
Locataire	42 787	54,1	72 551	6	38 835	54,4
dont d'un logement HLM loué vide	9 634	12,2	21 130	11	9 127	12,8
Logé gratuitement	2 495	3,2	4 629	8	3 354	4,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La Ville de Dijon présente la spécificité de compter quasiment autant de propriétaires que de locataires du parc privé (plus de 42%) et ce, au détriment du parc social.

Ces proportions impactent fortement les réalités sociales du territoire :

- Le fort taux de ménages propriétaires engendre bien fréquemment de nombreux ménages en situation de double activité. La proportion de familles avec enfants, croisée avec ce taux de ménages propriétaires, va rendre importante la demande de prise en charge des enfants (de la petite enfance à la jeunesse) ou d'accès aux loisirs de ceux-ci.
- La part de logements à loyer modéré de la commune impactera la demande sociale, liée aux difficultés économiques. Par ailleurs, les capacités économiques réduites des ménages monoparentaux (structure familiale en forte augmentation sur Dijon) se traduisent par un plus fort usage des logements à loyer modéré comme lieu de vie.

- De fortes disparités dans les ressources des ménages

Globalement, le revenu fiscal médian (par UC et par mois) des ménages dijonnais (1 624€ en 2008) est comparable à la moyenne enregistrée sur Grand Dijon (1 637€) et supérieur à celui observé sur le département de la Côte d'Or (1 579€).

10% de la population dijonnaise vit dans un ménage gagnant plus de 3 100€ par UC (somme tout juste supérieure à celle enregistrée sur Grand Dijon et le département de la Côte d'Or).

La part des Dijonnais vivant sous le seuil de pauvreté est relativement basse, comparée à l'ensemble de la Métropole : environ 15% des ménages dijonnais déclarent un revenu sous le seuil de pauvreté (à 50%) contre près de 25% pour l'ensemble des ménages métropolitains.

Les situations infracommunales face à la pauvreté sont très contrastées : plus de 40% des ménages de Grésilles déclarent un revenu inférieur au seuil de pauvreté (à 60%) alors qu'ils sont moins de 20% sur le quartier de Montchapet. Autrement dit, les habitants de Grésilles sont près de 40% à déclarer le même niveau de revenus que les 10% les plus pauvres de Montchapet.

1. L'action de la collectivité permet-elle d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarités sur le territoire ?

L'équité sociale est un des piliers du développement durable : il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en matière de logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus.

La politique sociale de la ville s'inscrit pleinement dans cet objectif en s'appuyant sur l'analyse annuelle des besoins sociaux (ABS) pour adapter les réponses au plus près des réalités quotidiennes de la population. Au-delà du recueil des données statistiques, le CCAS anime ainsi une démarche d'analyse partagée avec l'ensemble des acteurs locaux, en associant ponctuellement les usagers. L'observation sociale participe ainsi au principe de démocratie locale à Dijon.

Le CCAS de la Ville de Dijon gère trois centres sociaux (Balzac, Fontaine d'Ouche et Bourroches) et assure la coordination avec les deux centres sociaux CAF présents dans les quartiers Grésilles et Parc. Les cinq centres sociaux sont des structures sociales de proximité qui développent des actions propres à chaque quartier sur la base d'un diagnostic de territoire, et dans le cadre d'un contrat de projet pluriannuel signé entre la ville et la CAF.

La question de la cohésion sociale au sein des quartiers et à l'échelle de la ville a été au cœur d'une étude complémentaire en 2012 (l'étude des structures de quartier) au cours de laquelle la monographie des neuf quartiers dijonnais a été réalisée. Cela a permis de dégager les besoins spécifiques à chaque territoire et d'appréhender la question de l'équilibre des territoires au sein de la ville. Globalement, les diagnostics sociodémographiques font apparaître les inégalités sociales, culturelles et territoriales et, notamment, des problématiques récurrentes d'isolement des personnes âgées, de précarité des jeunes et des familles monoparentales.

2. L'action de la collectivité permet-elle de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, les générations et avec d'autres territoires ?

La mobilisation collective, la démocratie locale

La contribution des Dijonnais dans la vie de la cité est une des formes de gouvernance moderne souhaitée par la Ville de Dijon.

Le service Lien social

Le service de médiation sociale, appelé Lien social, a été mis en place en 2002 sur l'ensemble du territoire dijonnais pour créer ou restaurer le lien social auprès des habitants, jeunes, adultes ou personnes âgées.

Huit médiateurs répartis en trois équipes interviennent sur les secteurs Grésilles, Stalingrad, Junot, Renan, Fontaine d'Ouche, Violettes et le reste du territoire de Dijon. Ils écoutent, apportent un premier niveau de réponse à toutes questions, désensibilisent les problématiques. Ils aident également à la résolution de conflits de voisinage en rapprochant les parties en présence grâce au dialogue.

1806 personnes ont bénéficié de l'intervention des médiateurs sociaux en 2012.

Les conseils et commissions de quartier

Créés en 2002, les conseils et commissions de quartiers, après neuf années de bons et loyaux services, ont été renouvelés, en octobre 2011, par tirage au sort. Ces conseils de quartier se sont vite imposés comme les instances emblématiques de la démocratie participative. Leur mission consiste à prendre en considération les besoins des habitants afin d'améliorer leur quotidien.

Le conseil municipal d'enfants

Le conseil municipal d'enfants est un lieu d'expression offert aux adultes de demain. Il initie et sensibilise les jeunes à une démarche citoyenne.

Depuis sa création en 2002, quatre mandatures se sont succédées et près de 253 enfants ont eu l'opportunité d'être élus et investis. L'actuelle mandature (la cinquième, 2010-2012) regroupe 63 enfants élus qui travaillent au sein de quatre commissions : "Temps Libres", "Solidarité, Santé", "Mon Environnement, ma Cité" et "Communication". Ils s'attachent, au cours de leur mandat, à réaliser les projets dans lesquels ils ont choisi de s'impliquer et qui sont directement issus de leurs programmes électoraux. Les élus élaborent aussi des actions en inter-commissions qui leur permettent d'élargir leurs champs d'intervention. Ce dispositif est rattaché au Cabinet du Maire et travaille en partenariat avec l'inspection académique.

Le dispositif Allo Mairie

Allo Mairie s'inscrit dans une démarche d'écoute, de proximité et de modernisation du service public. Lancé en 2004, Allo Mairie est devenu un service municipal incontournable. Cette démarche mobilise et coordonne l'action des services rendant ainsi plus rapides et efficaces leurs interventions. Les opérateurs sont à l'écoute de 8h à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h30 le samedi.

La vie associative

De nombreuses actions associatives sont soutenues dans différents quartiers afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes seules. Des actions spécifiques existent également pour créer du lien intergénérationnel dans les centres sociaux, les maisons de retraite, les établissements scolaires ...

Destinées à l'ensemble des habitants, des associations installées dans des quartiers non pourvus en MJC ou centre sociaux sont subventionnées et/ ou hébergées afin de développer des activités de loisirs, de sports, d'apprentissage de toutes sortes, culturelles, de sorties diverses (exemples : Association Voltaire Université Mansart avec 1100 adhérents ou RezoFêt'Art avec 500 adhérents).

L'OPAD tient également une place très importante dans ce schéma. L'influence de ses activités est réelle en terme de cohésion sociale.

LES CONSEILS ET COMMISSIONS DE QUARTIERS

En 2011 et 2012, le service Démocratie locale a continué son action de sensibilisation et d'information envers le public et les membres des commissions de quartier sur le rôle et la politique de développement durable initiée par la Ville de Dijon.

Le Plan Climat Énergie Territorial a ainsi été présenté lors de trois Conseils de quartiers spécifiquement dédiés à ce sujet. Les membres des commissions de quartier ont ainsi été invités à rejoindre le concours des familles à énergie positives, avec succès.

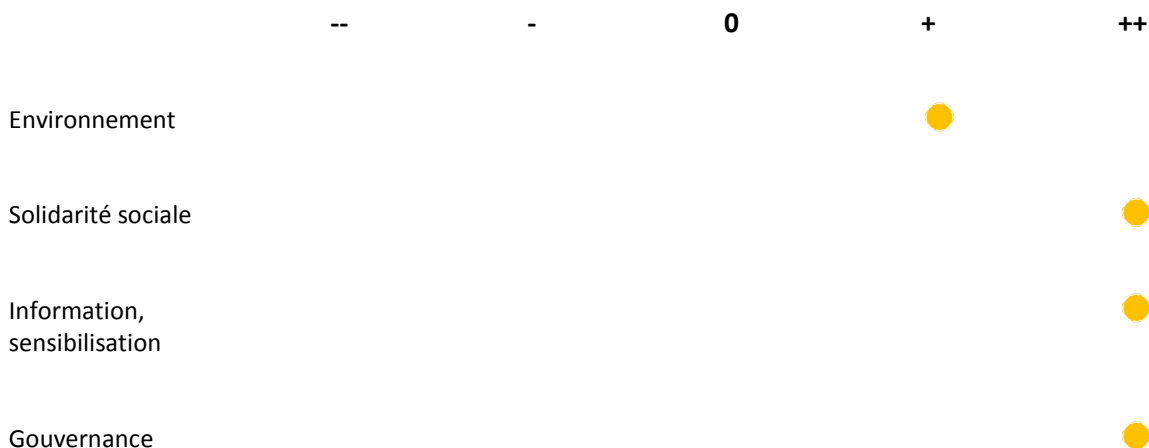
A travers le dispositif des budgets participatifs, les membres des commissions de quartier ont aussi eu l'occasion d'œuvrer directement sur cette thématique en proposant et en choisissant des projets d'investissement dans leur quartier qui participent activement au PCET : installation de toilettes sèches (une en fonction, deux autres à venir dans les parcs et squares de Dijon), rénovation du square du Creux d'Enfer en privilégiant la biodiversité, protections solaires à l'école Maladière, créations de jardins partagés ou éducatifs, pose d'arceaux à vélo, aires de jeux adaptées aux enfants à mobilité réduite...

Le service Démocratie locale a aussi considérablement œuvré à dématérialiser ses supports de communication et d'information envers les membres et le public, dans l'envoi des invitations et convocations aux réunions comme dans la transmission des dossiers qui se fait aussi désormais grandement de manière uniquement numérique.

Indicateurs de suivi de l'action

- le nombre de projets de budgets participatifs qui sont en lien avec cette thématique augmente chaque année
- les membres des commissions de quartier, autant de relais d'information pour leur famille, amis et entourage sur la thématique, abordée lors des Conseils et commissions de quartier.
- Les thématiques en lien avec le PCET que l'on retrouve dans les sujets abordés dans les Conseils et commissions de quartier, dans les stands des manifestations initiées par les commissions de quartier, par les associations et structures qui se présentent à chaque commission de quartier (Arborescence, la Bécane à Jules, Pirouette Cacahuète, Latitude21),

Boulier du développement durable :



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme :

- Créer un « label PCET » pour juger en amont des décisions et les projets sous le prisme de l'écologie urbaine/du PCET.

Les centres sociaux, des lieux d'accueil de proximité

Les centres sociaux gérés et coordonnés par le CCAS de la Ville de Dijon contribuent au quotidien à renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants et entre les générations.

Chaque centre social est :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale
- un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle
- un lieu d'animation de la vie sociale
- un lieu d'interventions sociales concertées

Le centre social est ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité (pour une zone d'affluence d'environ 10000 à 15000 habitants). Il offre accueil, activités et services à finalité sociale, avec une attention particulière aux populations en difficultés sociales. C'est aussi un lieu d'animation, de soutien des initiatives des habitants et d'exercice de la citoyenneté.

Les 5 centres sociaux accueillent 5590 usagers dont près de 88 % habitent à Dijon soit 4 948 dijonnais. Le public des centres sociaux est avant tout familial : un quart des familles vit avec les minima sociaux (RSA socle). Près d'un tiers des familles vit en dessous du seuil de pauvreté

La gestion urbaine et sociale de proximité : permettre la prise en charge par les habitants de leur quartier

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) peut se définir comme une gestion partagée de la relation entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion. La GUSP est une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien d'un quartier, autour du patrimoine et des espaces communs. En plaçant l'habitant au cœur de l'évolution de son quartier et de la ville, la GUSP s'appuie sur la participation des habitants et des citoyens pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de la cité.

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE ET LA MOBILISATION DES HABITANTS

La Ville de Dijon a engagé une démarche de GUSP dans les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Pour les questions d'usage, de gestion quotidienne de l'espace et de la qualité du cadre de vie, elle mobilise tout au long de l'année des habitants qui sont directement partie prenante des améliorations à apporter dans leur quartier respectif. Les partenaires de la GUSP (Grand Dijon, Etat et bailleurs publics) ont défini les modalités de cette mobilisation citoyenne à travers une charte pourvue d'un plan d'actions.

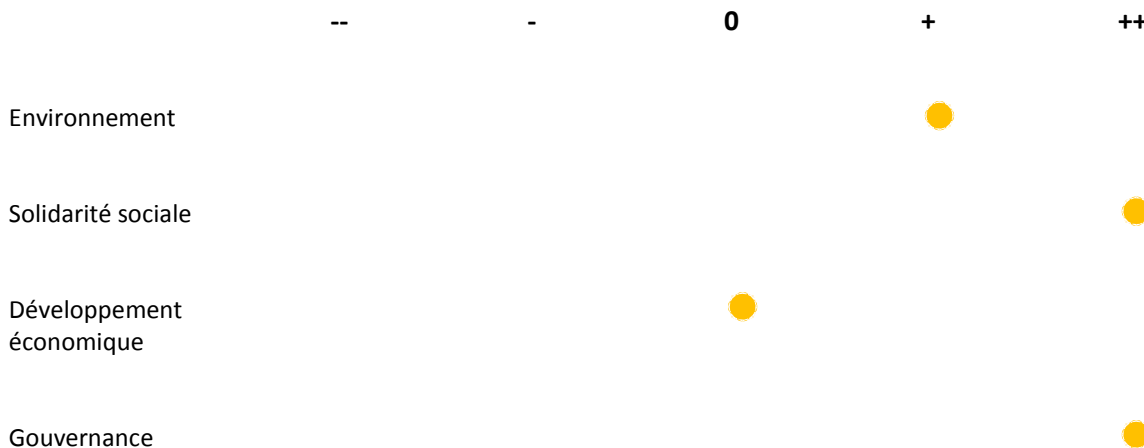
Cette implication des habitants s'effectue chaque année à trois niveaux :

- L'association d'un panel d'habitants au diagnostic en marchant annuel qui sous-tend la GUSP dans les quartiers concernés
- L'implication d'une partie des habitants dans la mise en œuvre des actions de la charte de GUSP, notamment au travers de la rencontre avec les nouveaux arrivants dans les quartiers concernés
- L'information régulière sur la démarche de GUSP, l'avancement des actions via la commission de quartier et les supports d'information comme la lettre de la rénovation urbaine ou les publications de la Ville

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre d'habitants ayant participé aux diagnostics en marchant
- Nombre d'habitants ayant participé à la journée des nouveaux arrivants

Boulier du développement durable :



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme :

- Toucher un plus grand nombre d'habitants

Les jardins partagés, un double objectif social et environnemental

La Ville de Dijon a mis en place en 2010 le premier contrat de quartier à Fontaine d'Ouche dans une démarche participative associant les habitants et les acteurs locaux. Ce contrat, inscrit dans la dynamique de renouvellement urbain du quartier, a permis de donner des orientations d'actions prenant en compte les attentes des habitants, telle la création de jardins partagés. La Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche développe depuis 2010 une politique d'animation dynamique en direction de tous les publics et accompagne la mise en place de cette nouvelle activité.

LES JARDINS PARTAGÉS DE FONTAINE D'OUCHE **« Jardins de cèdre bleu » et « Jardins de la rente de la Cras »**

Ces projets de jardins partagés ont été menés en collaboration avec le Centre social Fontaine d'Ouche, la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, la Direction des espaces verts et la Direction animation des quartiers de la Ville. Une quinzaine d'habitants a participé à l'élaboration des 1ers jardins partagés « Jardins du Cèdre Bleu » ouverts en juin 2011. Au vu du succès et du nombre de demandes non satisfaites, la ville a décidé de réaliser de nouveaux jardins partagés sur ce quartier. « Les Jardins de la Rente de la Cras » ont été ouverts en juin 2012.

Ainsi, au total, 140 parcelles de 2,25 m² ont été ainsi aménagées et mises à disposition de 167 personnes. Les personnes concernées se sont vu attribuer une ou plusieurs parcelles selon la composition de la famille.

Afin de favoriser la mixité intergénérationnelle, 2 parcelles ont été attribuées à l'Accueil Jeunes de la maison de quartier et pour permettre l'accessibilité d'habitants porteurs de handicap, 4 parcelles ont été spécifiquement aménagées au sein de ces jardins partagés.

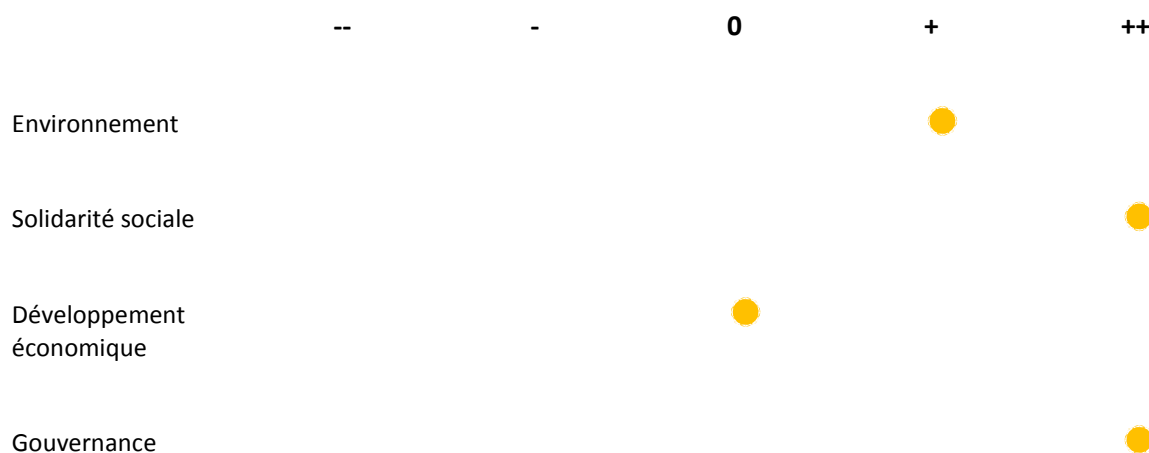
Les jardins partagés sont pensés comme des équipements environnementaux et sociaux de proximité. Ils sont donc un moyen pour les habitants de se réapproprier une partie de leur cadre de vie. Les jardins s'ouvrent sur la vie du quartier par leurs pratiques (ouverture aux scolaires, partenariat avec des associations, animations culturelles...).

Une pratique culturelle plus respectueuse de l'environnement est aussi défendue via un apport d'engrais organiques, la maîtrise de la consommation de l'eau, la gestion des déchets.

Indicateurs de suivi de l'action

- 167 personnes, habitantes du quartier, bénéficient de l'accès à ces jardins individuels
- 140 parcelles de 2.25 m² permettent la production de légumes et petits fruits pour ces familles
- 4 parcelles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Boulier du développement durable :



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme :

- Toucher un plus grand nombre de familles
- Développer des actions intergénérationnelles
- Proposer des animations collectives, culturelles pour faire vivre et évoluer la destination des jardins en lien avec les manifestations de quartier
- Création d'un jardin éducatif sur ce même quartier à l'initiative de la commission de quartier Fontaine d'Ouche
- Création du nouveau jardin partagé du quartier des Bourroches créé à l'initiative de la commission de quartier et qui sera géré par la PJC Bourroches-Valendons
- Création du projet « Réenchantez l'esplanade Boutaric », une initiative de la Coursive Boutaric et des habitants du quartier des Grésilles. Ce projet a permis la création d'une association d'habitants « Au jardin des voisins »

3. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie volontariste en termes de lutte contre les précarités?

Le CCAS, le 1^{er} acteur au plus près des besoins des Dijonnaises et Dijonnais les plus fragiles

Les aides et actions du CCAS

La Direction des Interventions Sociales et du Handicap offre aux dijonnais une palette de services qui contribue au renforcement du lien social et de la solidarité sur le territoire.

Par son intermédiaire, la ville assure l'accueil, l'information sociale et l'orientation des dijonnais, l'accompagnement social des personnes seules ou en couple sans enfant à charge, l'instruction du revenu de solidarité active et l'accompagnement des bénéficiaires RSA sans enfants, la distribution des tickets de bus sous conditions, l'animation du pôle handicap, la gestion de la maison de la solidarité de Fontaine d'Ouche et le pilotage du dispositif d'astreinte sociale du CCAS.

Elle est fortement impliquée dans l'hébergement et le logement, que ce soit par l'hébergement de personnes seules ou de couples dans ses deux résidences sociales, la domiciliation des personnes sans résidence stable et des gens du voyage.

L'appui aux demandes de logement des personnes les plus en difficulté d'accès par un service dédié, la cellule hébergement logement est une spécificité importante qui permet un travail partenarial ciblé avec les bailleurs sociaux. Ce dispositif complète les outils traditionnels du travail social dans le domaine de l'accès et du maintien (instruction des demandes de FSL accès et maintien, FSL énergie, CCAPEX ...).

Des actions remarquables de sensibilisation au handicap en direction du public : la journée « jouons de nos différences » au Parc de la Colombière (40 associations présentes et 200 bénévoles) ; des actions de sensibilisation au handicap auprès de différents services pour mieux appréhender le handicap en situation de travail ; la création du 1er calendrier « opération culture accessible » signalant les manifestations culturelles adaptées.

La construction d'actions collectives (Interventions Sociales d'Intérêt collectif) vient compléter les interventions individuelles en permettant l'organisation d'activités à même de favoriser le développement du lien social entre les habitants et de lutte contre l'isolement au moyen d'activités ou de projets portés par les assistantes sociale du service social général qui visent à préparer chacun à une participation autonome à des activités de droit commun

Quelques chiffres-clés :

21368 accueils assurés dans les locaux du CCAS/site Godrans et 4000 personnes accueillies à la Maison de la solidarité

4738 personnes accueillies par le service RSA et 1931 dossiers instruits.

800 personnes reçues pour des informations sociales et une aide aux démarches administratives (rédaction de courriers, constitution de dossiers...)

5654 entretiens réalisés par les travailleurs sociaux, 2481 personnes suivies régulièrement (dont 418 bénéficiaires du RSA)

2416 aides financières accordées représentant 261754 euros (principalement pour une aide à la subsistance et au logement). 96% des personnes aidées ont des ressources inférieures à 750 euros.

148 domiciliations en file active (sans résidence stable)

209 familles de gens du voyage (soit 562 personnes) domiciliées à la résidence Viardot bénéficiant par ce biais d'aides administratives ponctuelles

150 nouvelles admissions en résidences sociales

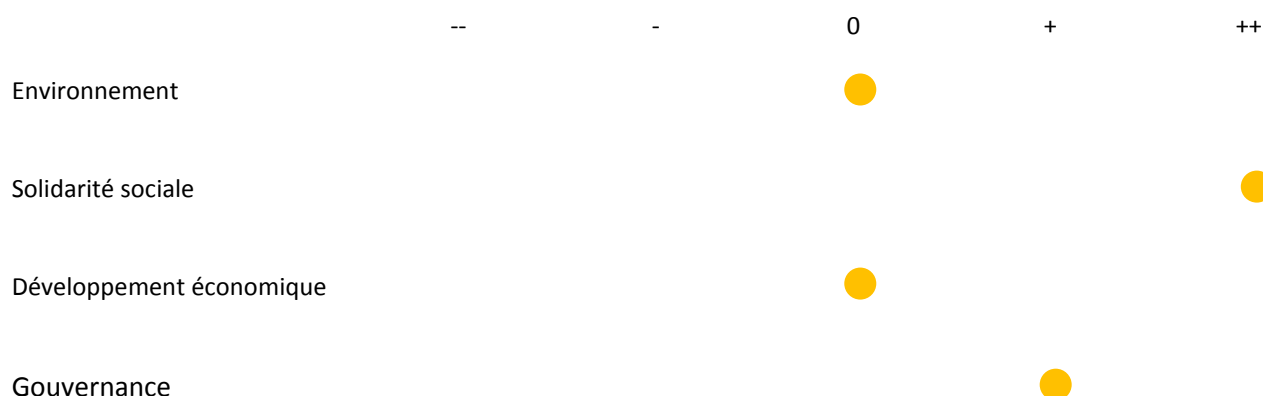
« JOUONS DE NOS DIFFERENCES »

Organiser une journée festive annuelle réunissant 40 associations du secteur du handicap et impliquant 200 bénévoles

Indicateurs de suivi de l'action

- Plusieurs milliers de visiteurs
- Large sensibilisation au handicap sous toutes ses formes (indicateurs de participation à améliorer)
- 40 associations participantes

Boulier du développement durable



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme

- Fédérer autour de la sensibilisation au handicap
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès du personnel de la Ville en lien avec la DRH
- Gouvernance/portage par le secteur associatif à envisager (avec coordination du pôle handicap)

La *Direction Santé-Hygiène de la Ville* organise des campagnes de vaccinations obligatoires: diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) et grippe. Plus de 500 personnes sont ainsi vaccinées gratuitement chaque année lors de séances de vaccination organisées dans les locaux municipaux.

En matière de promotion de la santé, la Direction met en place des actions en matière de nutrition, d'hygiène bucco-dentaire, de prévention du cancer, des gestes de premiers secours, et participe à la lutte contre le sida.

Elle met en place des actions grand public telles que « Dijon réveille votre santé » qui a pour objectif de promouvoir une alimentation quotidienne équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive. Elle se fait le relais des campagnes nationales en matière de nutrition organisées dans le cadre du Programme nationale nutrition santé (PNNS). Ainsi, chaque année, environ 700 personnes visitent le Village « goût nutrition santé » et environ 400 petits déjeuners sont offerts.

4. L'action de la collectivité favorise-t-elle la cohérence de l'ensemble des politiques et des actions menées seule ou avec ses partenaires, au service de la cohésion sociale et de la solidarité ?

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les 3 MJC dijonnaises : MJC Montchapet-Maladière, MJC Grésilles, MJC Bourroches-Valendons

La Ville de Dijon à travers la mise en place de conventions avec ces MJC a voulu conforter leur rôle d'acteur au service du développement des individus et de la cohésion sociale sur les territoires concernés. Ce rôle s'appuie sur le projet associatif des MJC à travers l'attachement aux valeurs de l'éducation populaire, aux principes de laïcité, de démocratie participative et à l'apprentissage de la citoyenneté.

Les objectifs poursuivis sont :

- de garantir l'accès des publics les plus démunis d'un point de vue social, culturel et financier, et les moins «organisés», à des activités culturelles, sportives, et aux technologies de l'information et de la communication, par une politique tarifaire adaptée aux revenus des familles ainsi qu'aux jeunes (quotient familial),
- d'accompagner la découverte, l'envie, et l'apprentissage par les enfants et les jeunes, le public féminin comme masculin, de pratiques amateurs et d'activités d'expression artistiques, culturelles ou sportives,
- de proposer des animations sportives de quartier, des activités de plein air, et de favoriser la mixité sociale et la mobilité par des rencontres inter-quartiers,
- de contribuer au développement du lien social au travers d'une animation renforcée de la vie de quartier, se traduisant notamment par l'organisation d'événements culturels et sportifs, à l'échelle des quartiers et de la ville,
- de participer au maintien de la cohésion du tissu social dans les quartiers.

Ce projet vise à :

- permettre l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques éducatives pour tous, avec la volonté de promouvoir les mixités, les rencontres intergénérationnelles et de créer du lien social,
- contribuer au développement d'une conscience politique en offrant un espace de débat et de réflexion, l'égalité des chances et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, l'engagement pour le combat contre le racisme et la xénophobie en développant l'interculturalité et la solidarité.

Promouvoir la santé sur les quartiers les plus fragiles : les ateliers Santé Ville

Afin de renforcer son action contre les inégalités territoriales de santé, la Ville de Dijon s'est engagée, début 2009, dans la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV), au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Grésilles et Fontaine d'Ouche. Mené au titre du contrat et du projet urbain de cohésion sociale (CUCS/PUCS), cet outil représente le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour l'élaboration de projets de santé publique adaptés aux besoins locaux.

Les premières années de mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville ont permis d'avoir une connaissance fine des besoins et ressources des habitants en matière de santé, de renforcer les coopérations entre les acteurs de proximité et de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des populations les plus vulnérables. Des actions concrètes ont été financées et/ou mise en place dans la cadre de l'ASV telles que la réalisation d'un guide des partenaires de santé dédié aux professionnels des quartiers prioritaires afin de faciliter la connaissance mutuelle et l'identification des acteurs de terrain en matière de santé. Des actions de sensibilisation des professionnels sur la thématique des conduites addictives ont été mises en place. Des expérimentations ont également été conduites en matière de participation des habitants.

Enfin, l'action « fruits pour la récré » a été menée en partenariat avec les acteurs éducatifs dans les accueils périscolaires de Fontaine d'Ouche.

Les objectifs sont de poursuivre les dynamiques engagées, en portant une attention forte à la participation des habitants et à la thématique de la santé mentale dans le logement. L'objectif sera de veiller à la cohérence et à l'articulation entre les acteurs locaux et les dispositifs existants.

Une centaine de professionnels issus d'organismes et d'horizons divers (associatifs et institutionnels, secteurs sanitaire, social, éducatif...) est impliquée dans la démarche Atelier Santé Ville. Plus de 500 habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont bénéficiaires des actions développées.

S'impliquer dans l'ensemble des instances du territoire

Le CCAS est un acteur incontournable sur les thématiques de l'hébergement et du logement et son expertise technique dans le domaine social est reconnue des partenaires.

La direction des interventions sociales et du handicap est impliquée dans l'ensemble des dispositifs et instances du territoire qui les concerne directement : SPHL, PDALPD, PDAHI, représentation du CCAS en CCAPEX et en commission SIAO, accompagnement social vers et dans le logement, dispositif de veille sociale au travers des partenaires avec le SIAO et les dispositifs gérés par la SDAT (ACOR Dijon et ACOR Eté).

Elle alimente la réflexion partenariale, voire contribue à améliorer par les conventions qu'elle met en œuvre les outils du territoire (conventions d'accueil des demandeurs d'asile, des femmes victimes de violence conjugale, de mise à disposition de deux lits d'urgence en période hivernale sur les résidences sociales, pilotage du dispositif ACOR Eté).

Elle a constitué des groupes de travail pour construire des indicateurs d'activités destinés à mesurer l'efficacité des actions mises en place dans le cadre d'ACOR Dijon.

S'inscrire dans des dispositifs communautaires pour favoriser le retour à l'emploi

Le plan local d'insertion par l'emploi (PLIE)

Le PLIE est un dispositif ancien, créé en 1998 et qui concernait alors 9 communes avec un statut associatif. Depuis le 1^{er} janvier 2007, en intégrant la Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais, il couvre l'ensemble du territoire communautaire.

L'objectif de l'outil PLIE est de participer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, mais plus largement à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

Quelques chiffres-clés pour 2012 :

- 780 entrées dans le dispositif (pour un objectif de 750)
- 375 sorties positives (pour un objectif de 325)
- 1748 suivis dans le cadre d'un parcours PLIE

La maison de l'emploi et de la formation du bassin de vie dijonnais

La maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais est une structure créée en 2006 à l'initiative du Grand Dijon et qui couvre le bassin d'emploi. Au regard de son cahier des charges national et du travail étroit conduit entre l'Etat (DIRECCTE), Pôle Emploi et le Grand Dijon, un plan d'actions annuel est conduit articulant missions auprès des entreprises et mises en œuvre de démarches (PLIE, clauses d'insertion, 100 chances/100 emplois) visant à prendre en charge en priorité le public des demandeurs d'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la ville.

Quelques chiffres-clés pour 2012 :

- Une augmentation importante de la fréquentation de six points relais de l'agglomération avec 32319 contacts et 37411 services délivrés
- 5058 demandeurs d'emploi touchés par les actions engagées
- 569 demandeurs ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 34 % sont issus des quartiers prioritaires

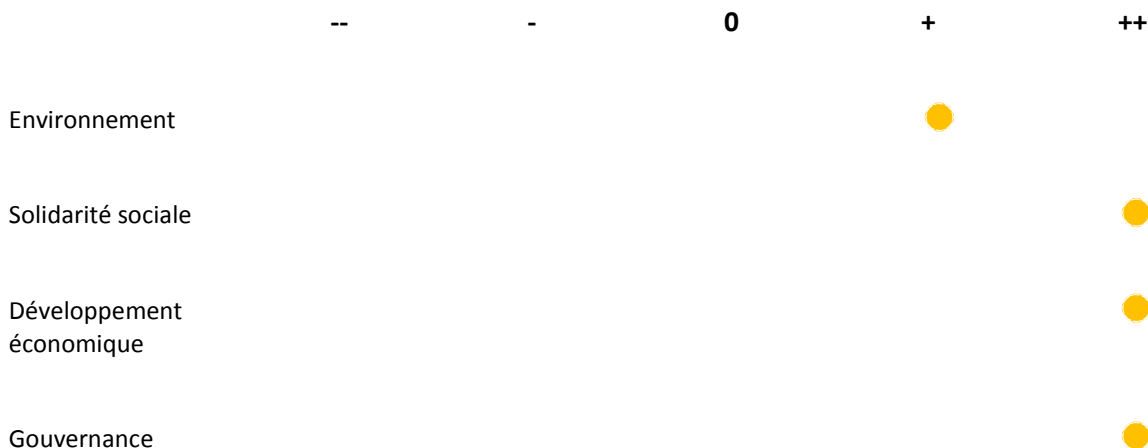
LES CLAUSES D'INSERTION

Ce dispositif inscrit sur le territoire depuis 2004 vise à développer le parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi sensiblement éloignés du marché de l'emploi. La démarche permet de réserver 10 % des heures d'un marché pour la réalisation de travaux (TP, BTP et services) et jusqu'à 30 % pour les marchés de services. Cette démarche a vu son développement sur le Grand Dijon grâce notamment aux opérations de renouvellement urbain et tout récemment via l'opération tramway.

Indicateurs de suivi de l'action

- 192 414 heures d'insertion réalisés en 2012
- 323 salariés qui ont travaillé sur les clauses (dont 34 % résidant sur les quartiers de la politique de la ville)
- 58 embauches (dont 34 % résidant sur les quartiers de la politique de la ville)

Boulier du développement durable :



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme :

- Actualisation de la charte d'agglomération
- Mise en œuvre d'une charte départementale
- Développement de l'application du dispositif aux marchés de l'Etat
- Développement de l'application du dispositif aux marchés des entreprises via l'appui du dispositif 100 chances-100 emplois et la mobilisation des 40 entreprises partenaires
- Développement d'une départementalisation et d'une régionalisation du dispositif via la MDEF

5. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

En termes de ressources humaines

Au 31 décembre 2012, 205 agents de la Ville de Dijon sont Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) soit 6,02% de l'effectif total (chiffres extraits de la convention avec le FIPHFP). L'objectif en matière d'obligation d'emploi est fixé à 6 % de personnes en situation de handicap sur l'effectif total.

Les agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) sont :

- les agents avec une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- les agents avec une carte d'invalidité
- les agents avec une allocation temporaire d'invalidité suite à un accident de travail (IPP =10%) ou une maladie professionnelle (IPP = 1%)
- les agents avec une pension ou une rente d'invalidité
- les agents reclassés pour raisons médicales

Un agent en situation de handicap a été recruté en externe en 2012, et accompagné pour l'aménagement de son poste de travail et sa prise de fonction.

Au 31 décembre 2012, 34 agents étaient en attente de reclassement et 12 agents en période d'immersion.

La Ville de Dijon est signataire d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) conclue en 2009 et prolongée jusqu'au 31 décembre 2012. Dans ce cadre, la Ville a perçu en septembre 2009 une subvention de 276 182 €.

Au 31 décembre 2012, l'intégralité de la subvention a été dépensée pour les actions suivantes :

- des aménagements de poste de travail : environ 78 000€
- l'aide au transport domicile- travail et aide au financement d'appareil auditif : environ 8700 €
- l'accompagnement d'agents par des tuteurs : environ 40 000€
- des traductions par un interprète en langue des signes : environ 2 400€
- des bilans de compétences : environ 14 000€
- des formations pour les personnes handicapées : environ 18 000€
- la prise en charge de rémunérations : environ 13 000€
- l'aide pour l'accueil d'apprentis handicapés : environ 20 000€
- la sensibilisation des cadres et des agents en relation avec une personne handicapée : environ 45 000 €
- la formation des tuteurs : environ 3 400 €
- les études relatives à l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées : environ 34 500€

Une procédure interne de prise en charge des agents en reclassement médical a été établie et mise en œuvre en 2012 autour de 10 étapes:

1. Aménagement du poste de travail
2. En cas d'impossibilité d'aménagement, l'agent est reçu à la DRH pour une évaluation de son profil (compétences) et de ses restrictions médicales
3. Bilan de compétences en cas de besoin
4. Proposition d'un poste en immersion (3 mois renouvelable)
5. Sensibilisation de l'équipe en cas de besoin
6. Mise en place d'un contrat d'objectif dès le 1er jour de l'immersion
7. Mise en place d'un tutorat
8. Élaboration d'un plan de formation adapté
9. Bilan en présence du chef de service, du tuteur, de l'agent et de la DRH (fréquence en fonction des besoins : toutes les semaines, ou tous les 15 jours ou tous les mois)
10. Affectation sur le poste

Volet 2. PREVENTION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est essentielle à la vitalité d'un territoire. Elle constitue un élément clé de la régulation du climat, de la lutte contre l'érosion des sols et de la préservation des ressources. La surexploitation des ressources et la mauvaise gestion des milieux naturels sont des éléments favorisant l'érosion de cette biodiversité. Ainsi une gestion durable des ressources et des milieux naturels est indispensable.

Quelques éléments de cadrage

- En termes des déchets, Dijon est dans la moyenne de l'agglomération

	Année 2012	
	Dijon	Grand Dijon
Ordures ménagères collectées	256,94 kg / hab	248,52 kg /hab
Déchets ménagers recyclables collectés	52,86 kg / hab	56,29 kg / hab
Verre collecté	26,81 kg / hab	27,69 kg / hab

- **Espaces verts, 1 ration de 40 M² par Dijonnais**

Ville verte, Dijon compte près de 750 hectares d'espaces verts soit environ 18 % de la superficie de son territoire communal

1. L'action de la collectivité permet-elle d'enrichir et de partager la connaissance de la biodiversité du territoire ?

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF ET CULTUREL DE LA BIODIVERSITE URBAINE

Les citoyens connaissent mal la flore et la faune de leur ville. Pourtant, cette biodiversité est un indicateur pertinent de la qualité de l'environnement et une composante essentielle du développement durable.

En récoltant des données sur des espèces communes (plantes sauvages, insectes pollinisateurs, ...) dans le but de connaître et favoriser le « capital nature » de la ville, ces informations alimenteront une base de données nationale à destination des naturalistes et des gestionnaires. La biodiversité citadine est mal connue, elle est le résultat d'une mosaïque de milieux, marqués par des échanges d'espèces animales et végétales entre le centre ville et la périphérie.

A partir de protocoles simples et accessibles (observations, comptages, suivis photographiques, constructions d'abris pour la faune urbaine), cet observatoire sollicite tous les habitants intéressés pour observer au plus près la « nature ordinaire ». Cette démarche participative et ludique permettra à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique. L'observatoire participatif de la biodiversité sensibilise les habitants tout en les rendant « citoyens acteurs » de l'amélioration de leur cadre de vie urbain.

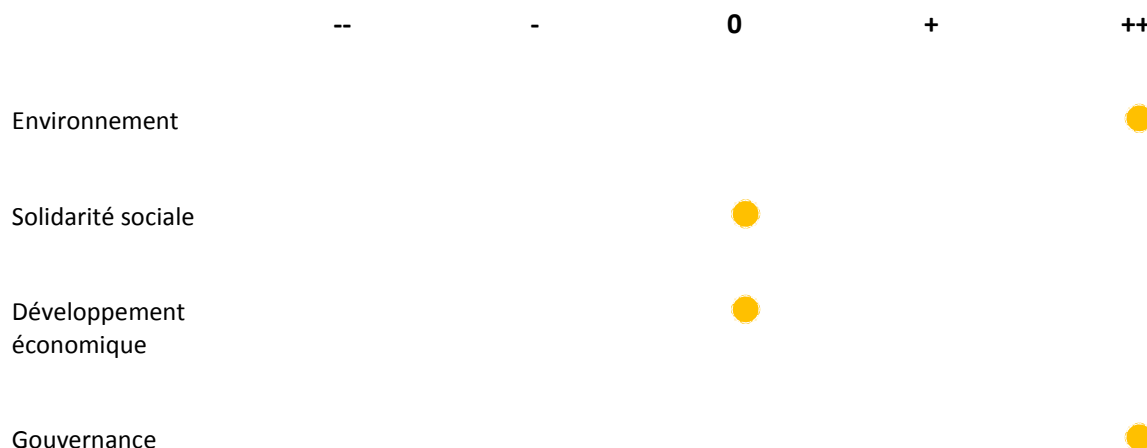
Une des originalités de cette démarche est de restituer à tous les publics les résultats collectés par le réseau des observateurs volontaires, de manière attractive, notamment à partir d'événements culturels d'horizons multiples (spectacles, journées festives, expositions itinérantes en plein air, rencontres avec des naturalistes, des artistes...).

Par ses actions de communication et de sensibilisation à la biodiversité en direction de tous les publics, le Jardin des sciences initie les projets d'étude, accompagne les observateurs volontaires, en individuels ou en groupes (enfants dans un cadre scolaire et sur le temps après l'école, adultes, familles, publics empêchés, ...) dans leurs investigations : initiations naturalistes, aide à la mise en place et au suivi des protocoles, création d'outils pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité urbaine sur le site du Jardin des sciences et outils itinérants, rencontres avec les professionnels, ateliers associant sciences et arts, ...

Indicateurs de suivi de l'action

- nombre de structures impliquées
- nombre de contributions d'acteurs
- public des différentes manifestations

Boulier du développement durable :



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme :

- Dans le cadre de la mise en place prochaine par le Conseil régional de Bourgogne d'un observatoire de la biodiversité, les protocoles et actions menés dans le cadre de l'observatoire participatif dijonnais ont vocation à développer un réseau avec d'autres villes bourguignonnes, notamment via les muséums d'histoire naturelle d'Auxerre et d'Autun.
- Dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône, des rapprochements sont en cours avec Besançon, via le jardin botanique universitaire, les missions « culture scientifique » et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne/Franche Comté.

2. L'action de la collectivité prend-t-elle en compte la préservation des espaces naturels à enjeux et la constitution d'une trame naturelle ?

Préserver les espaces naturels et constituer une trame

Un zonage adapté dans le plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme permet de protéger les espaces naturels et agricoles en les classant en zones N et en zones A. Le règlement de ces zones interdit toute urbanisation de ces secteurs. Il est aussi possible de classer des espaces boisés (EBC) à conserver ou à créer (bois, alignement d'arbres ou arbres isolés). Ces EBC peuvent être en zones naturelles ou urbaines. Il existe aussi 2 autres protections : les espaces d'intérêt paysager et les secteurs de parc identifiés au PLU de Dijon.

Depuis l'approbation du SCOT du Dijonnais et les lois Grenelle en 2010, la recherche de densité urbaine permet de remettre en zones agricoles ou naturelles des espaces qui étaient classés en zones à urbaniser. L'étalement urbain en est ainsi limité concourant à une diminution de la consommation d'espace et à une augmentation des espaces naturels et agricoles.

Le rapport de présentation du PLU doit montrer un bilan de la consommation des espaces naturels et fixer un objectif de consommation pour le moyen-terme. Dans le PLU de Dijon, l'accent est mis sur la recomposition de la ville sur elle-même ; dès lors le développement aussi bien économique qu'en terme d'habitat est essentiellement envisagé dans l'enveloppe urbaine existante.

La trame verte et bleue

Les études préalables au zonage du PLU permettent d'identifier les éléments de la trame verte et bleue à protéger. Pour la Ville de Dijon, une réflexion a été engagée pour constituer la trame verte avec un repérage systématique et une analyse fine de toutes les « masses vertes » du territoire communal. Cette démarche a permis de fixer une réglementation appropriée dans l'Eco-PLU (secteurs de parc, secteurs d'intérêt paysager, espaces boisés classés, arbres isolés remarquables, axes de tramway plantés).

La prise en compte du SCOT et des études régionales en cours (schéma régional de cohérence écologique : SRCE) va dans ce sens.

Le projet de trame verte et bleue du Grand Dijon vise, en outre, à développer à terme, à partir du réseau d'espaces végétalisés et aquatiques existants (déjà dense) un maillage qui soit le plus continu possible sur le territoire dijonnais. Outre son intérêt environnemental proprement dit (biodiversité, qualité de l'air, stockage de CO2, promotion des déplacements doux,...), cette trame verte et bleue urbaine a pour vocation de répondre à des objectifs sociaux (équipements de loisirs, détente, sports de plein air, santé, accessibilité à tous les publics), économiques (agriculture (péri)urbaine, tourisme) et culturels (patrimoine, paysage).

Elle constitue à ce titre un outil d'aménagement et de développement durables du territoire et fournit un cadre de référence et de concertation avec les communes pour une mise en cohérence des actions ou projets communaux impactés.

Elle répond à l'échelle de l'agglomération, et donc en milieu majoritairement urbanisé, à la trame verte et bleue régionale en cours d'élaboration qui couvre majoritairement le milieu rural.

3. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques ?

A travers les documents d'urbanisme

Le PLU prend en compte les ressources, notamment en eau potable, en énergie et en terres agricoles et forestières. La maîtrise de la qualité de l'eau passe par la protection des captages (périmètres de protection annexés dans le PLU).

Il incite à récupérer les eaux pluviales pour les réutiliser ou pour les infiltrer dans le sol, afin d'éviter les ruissellements et économiser la ressource en eau. L'EcoPLU de Dijon incite également à la récupération des eaux pluviales pour un usage domestique interne.

Il permet aussi de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, par les techniques de construction, et concourent à la maîtrise des déplacements en favorisant la mixité fonctionnelle (commerces et artisanat dans les zones d'habitations par exemple) et la densification dans les secteurs bien desservis en transport collectif.

La limitation de l'étalement urbain (densification urbaine) permet d'économiser les terres agricoles et forestières. Les zones de vignobles AOC sont aussi identifiées afin d'assurer une protection de ces espaces.

Le PLU doit aussi prendre en compte les zones inondables. Une fois le PPRi approuvé, il devient une servitude d'utilité publique dans le PLU. Il en va de même pour le bruit avec le PEB.

La limitation de la pollution de l'air est également une préoccupation du PLU qui doit respecter le PCET et permettre de réduire l'usage de l'automobile.

A l'échelle des éco-projets d'urbanisme de l'agglomération, qu'il s'agisse d'écoquartiers ou d'éco-parcs d'activités, ce double enjeu de la préservation des ressources et de la maîtrise des pollutions est intégré en amont de l'élaboration desdits projets, lesquels sont conçus justement pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tant au niveau des prélèvements sur l'environnement (ressources) que des rejets (pollutions), comme le récapitule le schéma ci-dessous illustrant la notion d'empreinte écologique engendrée par l'urbanisation.

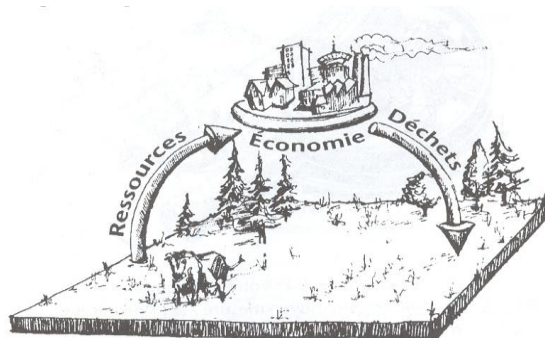


Illustration 1.3 : Qu'est-ce qu'une empreinte écologique ?

4. L'action de la collectivité permet-elle la cohérence des politiques et des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité ?

A travers les documents d'urbanisme

Les diagnostics des PLU font la synthèse des politiques et actions menées en faveur de la biodiversité sur un territoire. Le Grand Dijon favorise l'approche intercommunale en mandatant un même bureau d'études pour plusieurs communes limitrophes. La trame verte et bleue du Grand Dijon a vocation à mettre en cohérence les actions menées sur chaque commune par une vision globale et une mise « en réseau » de la trame à l'échelle de l'agglomération.

5. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

Lors des opérations d'aménagement relevant de la collectivité

A l'occasion de la conception des projets d'aménagement d'espaces publics relevant de la collectivité (maîtrise d'ouvrage Ville ou Grand Dijon), la question de la végétalisation possible du site et de la biodiversité végétale (choix des essences) et animale (impact sur les habitats et la faune) est systématiquement abordée. Exemples : aménagement de l'esplanade Erasme comme un parc urbain dans le campus, parc Hyacinthe Vincent, jardins des Poudrières dans l'écoquartier Arsenal, grand mail dans l'écoquartier Maraîchers,...).

La gestion des espaces verts municipaux

La gestion différenciée des parcs et jardins

La ville de Dijon compte environ 750 ha de parcs et jardins dont près de la moitié qualifiée de parcs périurbains ou espaces forestiers en gestion extensive (Combes, Fort de la Motte Giron). Bien évidemment, les jardins du centre-ville bénéficient d'une attention plus soutenue que ces espaces périurbains où les fauchages tardifs sont de rigueur pour la préservation de la biodiversité floristique et faunistique. Pour exemple, une zone a été délimitée à la pointe Ouest du lac Kir ; celle-ci sert de zone de nidification pour la faune avicole et sera donc désormais fauchée fin juin et fin septembre. Enfin, des « niveaux de service » ont été définis par site, en fonction de la qualité de l'espace et de son usage, les natures et les fréquences d'intervention.

La démarche Zéro Phyto

Depuis 2009, la Ville de Dijon a entamé une démarche volontaire de réduction de l'usage des pesticides en signant la charte du Grand Dijon auprès de 20 autres communes de l'agglomération.

Ainsi ces dernières années, les pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts ont largement évolué. Depuis cette année, seuls quelques rares trottoirs non plantés et le cimetière sont encore désherbés chimiquement.

La consommation en eau dans les parcs et jardins

On peut estimer une consommation globale annuelle de 90 000 m³, tous usages confondus (pataugeoires, bassins et fontaines, arrosage, entretien des animaux, sanitaires publics). En 2012, une nouvelle consommation fait le jour avec l'arrivée du tramway et de sa plateforme engazonnée qui nécessite un arrosage automatique. Cette eau est issue d'un recyclage de l'eau d'infiltration récupérée dans le parking de la Trémouille et renvoyée vers deux réservoirs de stockage. C'est le système d'eau verte et eau brute. A ce jour, la consommation n'est pas précisément connue, puisque la saison a été partielle.

La gestion des sites sportifs municipaux

Vers une gestion plus durable

- l'installation de détecteurs de présence dans les vestiaires des salles et stades municipaux, régulant ainsi l'éclairage des lieux et favorisant les économies d'énergie
- la limitation, dans les salles de sports, de l'éclairage à 50 % de sa puissance (une rampe sur deux), la totalité de l'éclairage étant allumé uniquement pour les compétitions
- la sensibilisation et la mobilisation des agents, usagers et délégataires des bâtiments communaux
- une politique d'achat environnementale en insérant des clauses particulières dans les marchés publics (exemple: marché "externalisation du nettoyage des salles de sports": clause obligeant à l'utilisation de produits de nettoyage compatibles avec la démarche environnementale
- l'action zéro produits phyto sanitaires (ou tendant à zéro) pour l'entretien des aires sportives, avec en particulier le remplacement des désherbants totaux par un traitement thermique, la mutualisation d'une machine acquise par le service municipal des espaces verts pour le désherbage mécanique.
- La création annuelle de terrain de football en gazon synthétique dont la pelouse nécessite moins d'interventions avec des véhicules à moteur thermique et permet de limiter les intrants

Une consommation en eau rationalisée

Au niveau des terrains de sport, les recherches d'économie d'eau ont porté sur les points suivants :

- 5 terrains en gazon naturel transformés en synthétique ne sont plus arrosés
- Mise en place progressive de détecteurs de pluie pour couper l'arrosage en cas de précipitations
- Renouvellement important d'arroseurs anciens et de buses d'arrosage.
- Mise en place de programmeurs plus performants

Des mesures ont également été prises dans les autres équipements sportifs:

- Remplacement des robinets classiques par des robinetteries à coupure automatique
- Mise en place d'électrovannes pour le remplissage des pédiluves dans les 3 piscines
- Mise en place de détecteurs de fuites sur tous les compteurs, pour intervention rapide
- Installation de douches avec système économiseur d'eau.

Volet 3. DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Si le développement économique peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement, certains modes de production et de consommation privilégient des produits respectueux de l'environnement, fabriqués dans des conditions sociales dignes et acceptables. Ces modes de production participent à l'objectif de développement durable.

Produire et consommer autrement, c'est le défi que souhaite relever Dijon sur son territoire et dans son fonctionnement. Pour ce faire, plusieurs initiatives ont été lancées tant dans la mise en œuvre respectueuse des politiques sur son territoire que dans le fonctionnement des services.

On notera cependant que le développement économique sous toutes ses formes (industrie, commerce, tourisme, agriculture, artisanat, services) relève de compétences croisées de la sphère privée et de plusieurs collectivités. La Ville de Dijon ne dispose pas ainsi de tous les leviers d'action en la matière, mais elle entend, à son niveau, participer activement à la réussite de la stratégie du développement économique local.

1. L'action de la collectivité vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables ?

Soutenir les circuits courts de proximité

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon militent pour préserver des espaces dédiés à une agriculture de proximité, et tout spécialement à un maraîchage périurbain qui permette d'organiser des ventes directes de produits entre producteurs et consommateurs. Ces dernières, appelées circuits courts, répondent à une demande de plus en plus forte des habitants car elles défendent les notions de terroir, d'authenticité, de tradition, mais surtout d'alimentation saine et de qualité. Une convention, signée le 10 février 2012 avec la Safer, renforce cette volonté de développer une politique de prospective foncière destinée à ce type de cultures et aux associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap).

Une autre convention a été signée en 2012 avec le réseau national Terres en villes pour renforcer cette stratégie. Même si ce travail est de longue haleine et pas toujours facile à effectuer, des efforts sont déjà réalisés. À titre d'exemple, la restauration scolaire de Dijon utilise 10 % de produits agroalimentaires issus des filières de production courtes. En outre, la création d'un pôle de recherche agronomique, baptisé Agronov, sur un ancien site de l'Inra à Bretenière, acquis en 2008 par le Grand Dijon, a pour but de soutenir ces filières agricoles spécifiques.

Agir avec les habitants

Les fêtes de quartier, festivals organisés par la direction animation des quartiers

Dans la mise en œuvre de différentes fêtes de quartiers et différents festivals organisés par la direction animation des quartiers, la sensibilisation des publics à des pratiques responsables et éco-citoyennes est devenu un des objectifs majeurs par de nombreuses actions : mise en place systématique de bacs pour le tri sélectif, de toilettes sèches, achat de vaisselle écologique, de produits issus du commerce équitable, présence d'associations qui proposent au public des actions de sensibilisation à l'environnement, programmation de compagnies professionnelles dont les spectacles concernent le thème du développement durable, information sur les programmes de l'accès à ces manifestations en déplacements doux, bus, tramway, vélo...

Un marché bio équitable et solidaire est organisé chaque année début juillet sur le quartier de la Toison d'Or, place Granville. C'est une initiative de la commission de quartier.

Une nouvelle fête « la Fête des Abeilles » a été réalisée début juillet sur le quartier de Fontaine d'Ouche et sera renouvelée chaque année. L'objectif étant de sensibiliser les dijonnais à la biodiversité, à l'écologie urbaine.

Agir avec les acteurs locaux et notamment les associations

Une nouvelle formation a été inscrite dans le cadre du programme 2012 des formations gratuites en direction des associations : « Prendre en compte le développement durable dans l'organisation d'événements et de manifestations de plein air » en partenariat avec Alterre Bourgogne.

De plus, lors de toutes les manifestations organisées à la Maison des associations, ne sont utilisés systématiquement que des produits « durables » (gobelets en matière recyclée, boissons et nourriture issues du commerce équitable).

2. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

Prise en compte des objectifs de production et de consommation responsables dans la restauration scolaire

DEVELOPPER LA PART DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

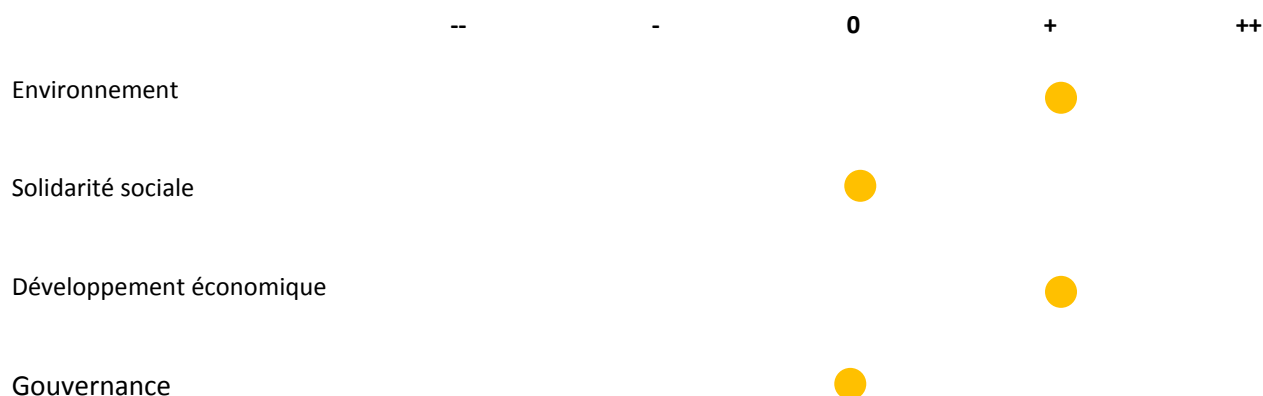
A côté du pain servi quotidiennement aux enfants, ce sont, entre autres, des produits d'épicerie, des produits laitiers, des desserts, des omelettes et désormais de la viande qui sont issus de l'agriculture biologique. La palette des produits issus de l'agriculture biologique régulièrement proposés aux enfants s'est enrichie de quelques nouveautés : sauté de poulet, penne, cancoillotte et crèmes desserts sont venus rejoindre la liste des « produits verts » (couleur attribuée aux produits bio dans les menus) dégustés par les enfants.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Bien dans mon Assiette » de nombreux produits en provenance de producteurs ou artisans régionaux sont régulièrement proposés aux enfants dans un objectif de découverte du patrimoine culinaire local. Enfin, un menu alternatif est proposé, une fois par mois, aux enfants. Il s'agit de menus équilibrés dont l'apport en protéines animales est limité ce qui participe à la réduction de l'empreinte écologique.

Indicateurs de suivi de l'action

- produits issus de l'agriculture biologique : 233 K€ soit 10% du budget alimentaire
- produits issus de producteurs régionaux : 231 K€ soit 11% du budget alimentaire

Boulier du développement durable



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme

- Soutenir la création d'une légumerie sur le territoire départemental
- Lien avec Dijon Ville Santé (valorisation d'une alimentation saine, de qualité et information des jeunes sur l'équilibre alimentaire et l'importance du goût).

Engager progressivement la collectivité dans un comportement plus responsable

En matière de déchets

Depuis une quinzaine d'années, la Ville de Dijon a mis en place un tri sélectif des déchets produits dans le cadre du fonctionnement des services, techniques notamment, afin de les traiter et recycler ces produits selon les filières en place; ces actions ont été accompagnées d'une sensibilisation du personnel producteur. Ainsi sont triés et stockés DIB, déchets industriels banals, DIS, déchets polluants; sources lumineuses; déchets végétaux; déchets inertes, déchets fermentescibles, emballages.

Sont récupérés pour valorisation : les papiers, et cartons, les films polyéthylène, les métaux, ferrailles, aluminium, cuivre.

Une partie des déchets végétaux (environ 1000 t) est compostée sur une plate-forme de compostage privée, et une partie (900 t) compostée par le service des espaces verts puis réutilisée sous forme de terreau sur les massifs des espaces verts; une partie des tailles de haies est broyée sur site par le service puis utilisée sous forme de mulch sur les massifs du secteur.

Le bois provenant des actions d'élagage ou d'abattage d'arbres (environ 350 t annuelles) est valorisé sous forme énergétique par une entreprise privée.

Afin de récupérer les papiers des bureaux des différents services de l'Hôtel de Ville et autres sites proches, une double poubelle a été mise en place dans les bureaux il y a une douzaine d'années. Les papiers produits (une douzaine de tonnes annuelles) sont ainsi récupérés chaque mois par une entreprise d'insertion en vue de leur recyclage en pâte à papier.

Concernant les déchets fermentescibles, et déchets recyclables, plastiques, cartonnettes, magazines, assimilables aux déchets des particuliers, collectés par le Grand-Dijon, des actions de sensibilisation ont été menées auprès du personnel chargé de

l'entretien des bureaux, écoles, sites sportifs et culturels, en vue de développer le tri sélectif et de réduire la quantité d'incinérables. Ainsi, le volume de bacs gris destinés aux incinérables a été globalement diminué de 30 à 40 %, à partir de 2004. Depuis, ces objectifs sont régulièrement rappelés auprès du personnel concerné.

En matière de déplacements

Le Plan de Déplacement des Employés, adopté en 2005 par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du C.C.A.S, s'est traduit dans un premier temps par une réduction tarifaire de 50% sur l'abonnement mensuel au réseau DIVIA. Au 31 décembre 2012, 461 agents bénéficient de cet avantage (413 pour la Ville et 48 pour le C.C.A.S).

Dans un second temps, la participation a été étendue à l'abonnement annuel, mensuel ou hebdomadaire train et Transco. Au 31 décembre 2012, 89 agents bénéficient de ce dispositif (77 pour la Ville et 12 pour le C.C.A.S).

Par ailleurs, moyennant une location de 15€/an, des vélos peuvent être attribués aux agents pour effectuer leurs trajets domicile/travail. Au 31 décembre 2012, cela concerne 152 agents, soit 139 agents de la Ville et 13 agents du C.C.A.S.

Vers une politique d'achats responsables

Peu à peu, les critères durable et responsable prennent toute leur importance au sein du service Achats à l'instar des exemples suivants :

- Approvisionnement du papier d'impression, issu d'une exploitation des forêts durablement gérées, en camion complet= limitation du rejet de CO2.
- Mutualisation de la gestion des fontaines à eau pour 2013, intégrant des critères de consommation d'énergie et en prévoyant le remplacement des fontaines à eau bonbonne par des fontaines à eau réseau (gestion responsable des ressources et limitation des dégagements des GES par la suppression des livraisons de bonbonnes à eau)
- Lancement d'un marché de vaisselle à usage unique ou réutilisable avec des critères environnementaux (produits en matière recyclée et/ou recyclable et produits biodégradable)
 - Fournitures de bureau: Au 1^{er} semestre 2012, 24.41% de la masse financière des dépenses correspond à des achats de produits verts (Produits verts: produits fabriqués avec des matériaux recyclés et/ou respectueux de l'environnement et/ou facilitant le process de recyclage)

La mise en place de critères/clauses environnementales et sociales dans la commande publique

Cela se traduit concrètement à travers les dispositifs suivants :

- **Clauses sociales:** Collaboration avec le PLIE, en ce qui concerne les clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville de Dijon et du Grand Dijon
 - Bilan pour le premier semestre 2012: 6 000 h d'insertion réalisées par rapport à 3 219,75 h au premier semestre 2011. Les salariés ayant profités de ce dispositif sont issus des villes de Dijon, Chenove, Longvic, Quetigny, Talant et Fontaine les Dijon.
- **Bâtiment:** Les marchés de travaux intègrent systématiquement la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou équivalent.
- **Graffitis:** Critère de jugement, 10% dans le cadre du développement durable (procédés et techniques utilisés, traitement des déchets)

La participation à des réseaux d'échanges d'expérience sur la commande publique responsable

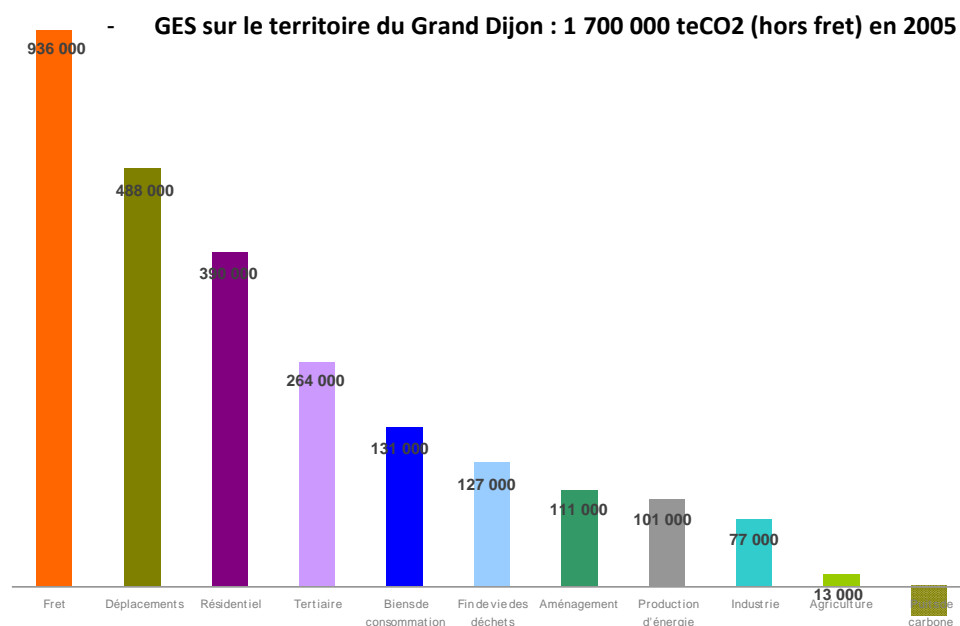
Nouvellement créée, la centrale d'Achats "Grandcadi" sera un vecteur d'animation d'un réseau d'acheteurs au sein de l'agglomération notamment sur les questions des achats responsables.

Volet 4. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Les consommations d'énergies fossiles constituent les principales sources de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et par conséquent, du changement climatique. Or, certes à très long terme, ce changement climatique constitue une menace pour l'homme et son environnement (facteur d'évènements climatiques extrêmes, de bouleversements des écosystèmes et de crises sanitaires et démographiques).

Depuis quelques années, la Ville de Dijon a déployé une politique énergétique et de lutte contre le changement climatique en réponse à ces enjeux.

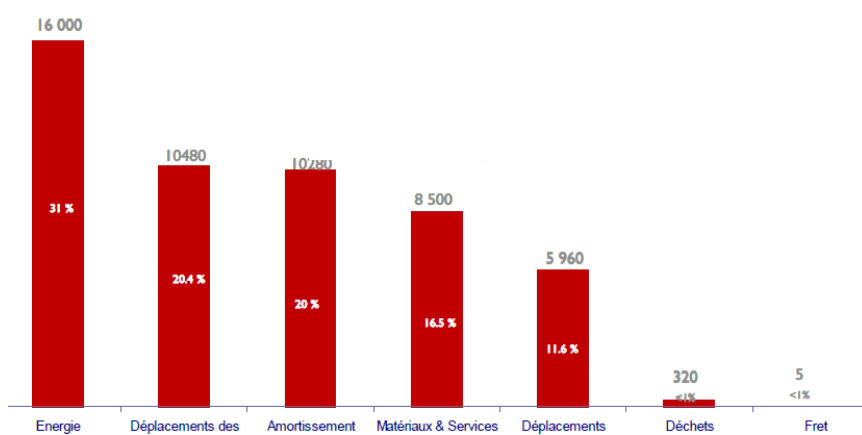
Quelques éléments de cadrage



Le premier poste d'émissions est détenu par les secteurs résidentiel et tertiaire avec 38,5 %, puis arrivent les déplacements avec 29 % des émissions de GES du territoire. Le poste biens de consommation et fin de vie représente 15 % des émissions. Enfin, les activités de construction de bâtiments ainsi que la construction et l'entretien des routes pèsent pour 6,5 % des émissions du territoire.

Même si les autres postes sont moins importants en termes de quantité d'émissions, tous les secteurs sont des secteurs à enjeux pour la réduction des GES et contribuent à l'action de la lutte contre le changement climatique.

- **GES émis par l'activité de la collectivité : 51 000 teCO₂ (hors chauffage urbain) en 2009**



Les émissions de GES comptabilisées pour les déplacements sont issues des déplacements domicile/travail des agents, des déplacements des agents dans le cadre professionnel et des déplacements des visiteurs induits par la mise à disposition au public d'équipements communaux. C'est le premier poste d'émission, il représente 32 % des émissions de gaz à effet de serre émis par l'activité de la collectivité. La consommation d'énergie (chauffage des bâtiments et utilisations annexes) est le deuxième poste d'émission juste derrière les déplacements avec 31% des émissions de gaz à effet de serre des services de la ville. L'amortissement énergétique est le troisième poste d'émissions avec 20% des émissions de gaz à effet de serre des services de la ville. Enfin, les émissions de gaz à effet de serre liées aux achats sont issues de la fabrication de biens matériels et immatériels achetés par la ville de Dijon, à l'exception des biens durables dont les émissions de fabrication sont amorties.

1. L'action de la collectivité intègre-t-elle une démarche globale face aux changements climatiques ?

La Ville de Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Le sens de son action politique et celui de ses services en la matière vise principalement l'amélioration de la qualité de vie des Dijonnais.

En délibérant le 15 décembre 2008 pour adhérer à la convention des maires, Dijon fut parmi les premières collectivités en France à s'engager en faveur du « paquet énergie climat » de la Commission Européenne dit des 3x20 : objectif fixé par l'Union Européenne qui a pour ambition de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant les 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. De nombreux projets ont d'ores et déjà été lancés par Dijon pour faire de cet engagement une réalité.

La Ville de Dijon se met ainsi dans la trajectoire du facteur 4 fixé en 2005 par la France dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique) qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

En 2009, pour satisfaire son engagement, la Ville de Dijon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial aux côtés du Grand Dijon et de la Ville de Chenôve, tous trois retenus dans le cadre de l'appel à candidatures de l'ADEME et de la Région Bourgogne pour réaliser un plan climat ambitieux. Un projet collectif a été mené pour rendre les démarches complémentaires et mutualiser les moyens.

La construction de la stratégie Territoire a été pilotée par le Grand Dijon en collaboration avec les Villes de Dijon et Chenôve afin d'avoir une action cohérente, ainsi que la bonne mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire.

En janvier 2011, la Ville de Dijon recevait une nouvelle récompense du travail réalisé en matière d'écologie urbaine : la reconnaissance Cap Cit'ergie, labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques « énergie climat » ambitieuses. La Ville de Dijon fait partie des onze collectivités françaises récompensées par ce label.

Dans la continuité de cet engagement national et européen, la Ville de Dijon et la Grand Dijon ont intégré la coordination du Club France de la Convention des Maires.

La stratégie territoire

Par délibération du 31 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs globaux de son Plan Climat en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs prennent en compte les engagements de la Ville, les « 3x20 », au titre de la convention des maires de l'Union Européenne : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en ayant 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Cela se traduit par une réduction de 340 000 tonnes équivalent CO2 des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Dijon d'ici 2020 autour des priorités suivantes :

- 40% dans l'habitat ;
- 42% dans les bâtiments tertiaires ;
- 21% sur le chauffage urbain.

Compte tenu du poids de l'habitat, du tertiaire et de l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables sur le territoire, l'atteinte des objectifs de réduction est rendu possible notamment grâce aux projets prévus sur les réseaux de chaleur, avec :

- un « mix » énergétique des réseaux de chaleur existants qui passe à 50 % d'énergies renouvelables (biomasse) minimum;
- un « mix » énergétique du nouveau réseau de chaleur qui atteigne 80 % d'énergies renouvelables minimum (60 % bois, 20 % gaz, 20 % usine d'Incinération des ordures ménagères).

En complément, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements et des biens de consommation doivent être réduites de 10% et celles issues des déchets, de l'industrie et de l'agriculture de 14% grâce à une large mobilisation des acteurs du territoire.

La Ville de Dijon peut directement contribuer à l'atteinte de ces objectifs territoriaux via les politiques qu'elle engage sur la mobilité, l'urbanisme mais aussi en mobilisant la population et en étant elle-même exemplaire sur la réduction des émissions qu'elle produit.

Le service Energie a débuté l'élaboration d'une stratégie énergétique pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon, en termes d'approvisionnement en énergie, de gestion énergétique du patrimoine, des réseaux de distribution, de production d'énergie par les EnR, et travaille à identifier les potentiels présents sur les territoires des deux collectivités.

Ce travail débouchera en 2013 sur un schéma directeur des énergies qui tiendra compte et s'articulera au schéma directeur des réseaux de chaleur en cours de réalisation, et dont le plan d'actions devra permettre d'atteindre les objectifs 3x20 fixés par le PCET.

La stratégie patrimoine et services

Pour répondre à l'engagement du « paquet énergie-climat » européen, la Ville de Dijon devrait réduire ses émissions de 10 200 tonnes équivalent CO2 d'ici à 2020.

Pour cela il est proposé que la Ville adopte comme objectif prioritaire la réduction de 50 % des émissions induites par son patrimoine « bâtiments et éclairage public ». Cet objectif permettrait à lui seul d'atteindre 78 % de l'objectif total de réduction que la Ville s'est fixé d'ici à 2020. Il se justifie parce que les consommations d'énergie du patrimoine représentent la première source d'émissions de gaz à effet de serre, qu'il permet de lutter contre la dépendance aux énergies fossiles et qu'il s'agit de l'une des sources sur laquelle la collectivité peut agir directement.

Le deuxième objectif serait de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre induites par la fabrication des achats de la Ville composés à 60% de produits alimentaires.

Les troisième et quatrième objectifs seraient de réduire de 10 % les émissions liées aux déplacements des agents ainsi que celles liées aux déplacements des administrés pour bénéficier d'un service public (visiteurs).

Le dernier objectif serait de réduire de 5 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'amortissement des émissions induites par la construction et l'entretien des bâtiments.

Le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial

La Ville de Dijon a voté son plan d'actions le 10 novembre 2011 et l'ensemble de son plan climat en novembre 2012.

Le plan d'action s'inscrit dans les orientations prioritaires suivantes organisées autour de six axes structurants, de quatorze axes opérationnels et de quarante actions.

Axe 1 - Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

La question de l'aménagement du territoire, de la valorisation de l'espace public et de la performance du cadre bâti est centrale ; elle prédétermine les incidences à long terme en matière de consommations d'espace et d'énergie. Au-delà du volet environnemental qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction du recours aux énergies fossiles, cet axe doit positionner le Plan Climat sur les vulnérabilités sociales (précarité énergétique des ménages) et économiques (compétitivité des entreprises).

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 1.1 - Mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique
- 1.2 - Améliorer la performance énergétique du résidentiel tertiaire
- 1.3 - Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification.

Axe 2 - Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le Plan Climat doit permettre à la Ville d'assurer sa transition énergétique pour atteindre son objectif de - 20% en 2020. Il sera atteint par la mise en œuvre conjointe d'un bouquet d'actions englobant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 2.1 - Développer une stratégie énergétique à l'échelle du Grand Dijon
- 2.2 - Atteindre les objectifs de la convention des maires.

Axe 3 - Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Au-delà des émissions et des consommations d'énergie fossile, l'impact des transports s'étend parfois à la qualité de l'air et au bien vivre en ville. Une politique de mobilité durable ne doit pas traiter isolément les enjeux de l'aménagement, des modes et des usages.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 3.1 - Inscrire la mobilité dans le territoire
- 3.2 - Aménager pour favoriser la diversification des modes de déplacements
- 3.3 - Inciter à de nouvelles pratiques.

Axe 4 - Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Il s'agit du périmètre d'actions interne au fonctionnement de la Ville puisqu'il cible la gestion des fluides (énergie, eau) de son patrimoine, celle de la flotte de véhicules, le déplacement des agents, les achats et les marchés publics ou encore la gestion des déchets. Il est impératif que la collectivité montre l'exemple vis-à-vis des acteurs du territoire qu'il convient de mobiliser.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 4.1 - Être exemplaire sur le fonctionnement
- 4.2 - Être exemplaire sur les services rendus.

Axe 5 - Faire vivre le Plan Climat

Le Plan climat engage la Ville sur des objectifs chiffrés à 2020. La mise en œuvre du programme d'actions doit être évaluée sur une base régulière afin de s'assurer que le rythme d'avancement soit à la hauteur de l'enjeu.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 5.1 - Piloter et animer le Plan Climat Energie Territorial
- 5.2 - Suivre et évaluer le Plan Climat Energie Territorial.

Axe 6 - Développer une culture commune, participative et coopérative

La signature de la convention des maires engage la Ville au-delà de la réglementation française et implique la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans le volet territorial du Plan Climat. Les pouvoirs publics ne peuvent agir directement ou indirectement que sur 50% des émissions de gaz à effet de serre. Nous rappellerons que 50% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux actions quotidiennes pour se chauffer, s'éclairer, se déplacer, s'alimenter, se divertir...

Les axes opérationnels du programme d'actions sont

- 6.1 - Sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques
- 6.2 - Soutenir et encourager les initiatives locales.

2. L'action de la collectivité permet-elle une mobilisation des parties prenantes autour des objectifs en termes de climat ?

La concertation mise en place pour construire pour le premier plan climat a réuni des acteurs de différentes natures :

- Acteurs socioprofessionnels : PME/PMI, fédérations, associations, bailleurs, délégataires, offices, entreprises tertiaires, Centre Hospitalier Universitaire, Université...
- Elus et agents des collectivités
- Services déconcentrés et Agences de l'Etat : Préfecture, DREAL et ADEME.

Huit ateliers thématiques ont constitué une étape clé. Des groupes de travail, sensibilisés au cours de chaque atelier, ont permis de cerner plus finement les enjeux liés au changement climatique et formuler des propositions d'actions sur la thématique abordée.

La concertation menée sur le territoire du Grand Dijon a mobilisé :

- Près de 300 acteurs réunis au cours de la journée de lancement,
- 15 sessions collectives de travail sur 8 thèmes avec en moyenne 20 / 25 participants par séance et par atelier,

Le Livre Blanc, issu de la concertation, est une synthèse des propositions formulées au cours des séances de travail. Ces actions sont complétées par les propositions issues des diagnostics réalisés (Bilan Carbone®). Le Livre Blanc est annexé au Plan Climat. Il est accessible sur le site internet du Grand Dijon.

A ce jour, la Charte du Plan Climat compte 89 signataires. Ces signataires sont aujourd'hui les partenaires de la mise en œuvre du Plan Climat, chacun d'entre eux ayant accepté les engagements de la Charte et s'étant d'ores et déjà engagé dans l'action.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de son PCET, la Ville de Dijon s'est engagée à mobiliser les habitants sur les enjeux énergie climat.

Pour ce faire, elle a souhaité développer sur l'année 2011-2012, le concours « Familles à énergie positive », une première en Bourgogne (cf. Fiche Action Phare). L'objectif étant de réduire le plus possible les consommations d'énergie par rapport à celles relevées l'année précédente et ainsi réduire sa facture en mettant en place des éco-gestes.

Ce projet a plusieurs atouts :

- faciliter la sensibilisation des habitants sur les enjeux du plan climat en permettant aux participants de restituer leurs expérimentations auprès des habitants et de travailler sur la construction collective de Dijon référence écologique ;
- développer des actions d'économies d'énergie ;
- sensibiliser le public adulte, rarement touché par les actions d'éducation à l'environnement.

La Ville de Dijon, initiatrice et porteuse du concours, a monté ce projet en partenariat avec deux associations Prioriterre et Bourgogne Energies Renouvelables ainsi qu'avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Bourgogne et la Région Bourgogne dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne.

Elle a renouvelé ce dispositif pour la saison de chauffe 2012/2013, cette fois en régie.

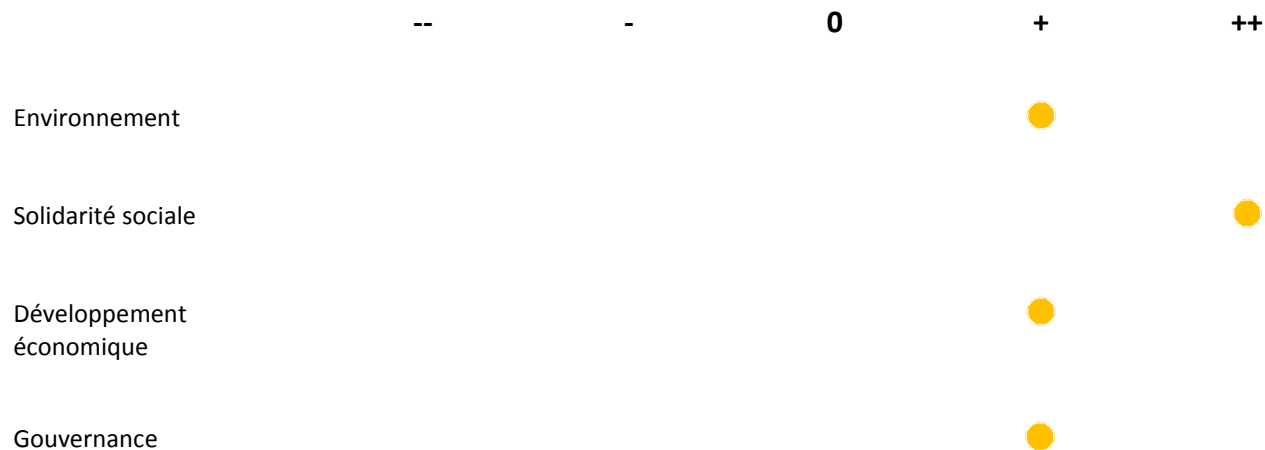
FAMILLE ECO-LOGIS

En 2012, afin de poursuivre la mobilisation des Dijonnais et Dijonnaises dans la lutte contre le changement climatique, le Ville de Dijon a organisé pour la 2^{ème} fois le concours « Familles éco-logis ». Pour chaque équipe concurrente, l'objectif a consisté, dans un esprit de convivialité, à parvenir à réduire de 8 % la consommation énergétique par la mise en d'écogestes sur une période de 5 mois.

Indicateurs de suivi de l'action

- Fréquentation de l'équipement
 - 43 familles en 2012

Boulier du développement durable



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action

- Toucher un plus grand nombre de familles
- Etendre l'action aux communes du Grand Dijon adhérentes à Illicommunes

3. Les politiques et les actions menées par la collectivité ont-elles toutes été mises en cohérence avec les objectifs en termes de diminution des GES ou d'adaptation aux changements climatiques ?

La mise en œuvre du PCET de la Ville de Dijon se déroule au sein d'un terreau déjà fertile d'opérations réussies en matière de développement durable sur le territoire et portées par la Ville : plusieurs écoquartiers, un écoPlu, la réalisation du tramway et la politique de déplacements associés, la tour Elithis, la gestion performante des déchets ménagers, un futur réseau de chaleur, de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ...

En termes de planification et de stratégie urbaine, la Ville de Dijon et le Grand Dijon agissent de concert sur l'ensemble les outils suivants au grès de leur révision respective :

Le schéma de cohérence territorial

Les dispositions liées au Grenelle de l'environnement ont renforcé la place de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et dans les champs encadrés par les SCoT. Or le SCoT du Dijonnais a été approuvé le 4 novembre 2010. Il n'est par conséquent pas un « SCoT Grenelle » mais il est plus qu'un « SCoT SRU ». Il convient également de souligner que le SCoT du Dijonnais s'est construit avant l'élaboration des PCET en cours sur son territoire.

Ainsi, l'absence de données précises sur les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie n'a pas permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de ces phénomènes sur le territoire du SCoT lors de l'élaboration du rapport de présentation. Pour autant, le PADD du SCoT du Dijonnais a défini différentes orientations pour répondre au réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre, à la problématique énergétique avec la raréfaction des ressources fossiles, aux évolutions à venir avec l'entrée en vigueur du Grenelle de l'environnement.

Le SCoT du Dijonnais par les orientations d'aménagement qu'il propose impacte nécessairement sur son territoire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, au travers notamment d'un développement équilibré entre habitat, activités économiques et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, maintien de la biodiversité et remise en bon état des continuités écologiques, développement urbain moins consommateur d'espace et surtout articulé avec une bonne desserte en transport public pour une maîtrise de la circulation automobile.

A ceci s'ajoute un ensemble de recommandations afin d'encourager la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

Le SCoT du Dijonnais devra intégrer les dispositions du Grenelle II, lors de sa prochaine révision et au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Cette procédure de révision sera par conséquent engagée immédiatement à l'issue du bilan qui sera tiré.

Le plan de déplacements urbains

La politique générale du PDU 2012-2020, approuvé à l'automne 2012, est de rapprocher les habitants dans une agglomération attractive et solidaire, accessible, respectueuse de l'environnement et de la santé.

Trois objectifs ont été définis :

- Renforcer la mixité urbaine et la mixité fonctionnelle,
- Inscrire les déplacements dans une armature territoriale multipolaire et interconnectée
- Sensibiliser, informer et communiquer pour favoriser la prise de conscience des enjeux d'une mobilité durable et encourager de nouvelles pratiques de déplacements.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux ont été affichés pour répondre à ces grands enjeux :

- Modifier la part modale des déplacements : passer de 53 % à 40 % pour la voiture particulière, de 13 % à 20 % pour les transports en commun, de 3 % à 10 % pour les vélos et de 28 % à 30 % pour la marche à pied
- Réduire de 10 % le kilométrage parcouru en voiture pour les déplacements quotidiens internes à l'agglomération

Notons que l'ensemble de ces objectifs se déclinent autour d'un évènement majeur en termes de mobilité à l'échelle de l'agglomération, à savoir la mise en service de deux lignes de tramway.

L'ensemble des actions du PDU 2012-2020 s'inscrivent dans une logique de développement durable affirmée ciblant tant l'efficacité des mobilités, leur accès au plus grand nombre que les enjeux de sécurité, de santé, de limitation des pollutions et de protection de l'environnement.

Le programme local de l'habitat 2009-2014

Soutenir la dynamique Habitat, diversifier la production en donnant priorité à une offre financièrement accessible en locatif et en accession, poursuivre la rénovation urbaine et intégrer l'habitat durable et économe sont les objectifs du Grand Dijon pour les années 2009-2014. La réflexion donne ainsi lieu à une offre d'habitat durable. Le logement, parce qu'il se conjugue étroitement avec les formes urbaines et d'habitat ainsi qu'avec les déplacements, constitue en effet un levier pour agir fortement sur les consommations d'énergie et l'utilisation plus économe de l'espace.

Cela se décline opérationnellement par plusieurs fiches actions, à savoir :

- Accompagner les propriétaires occupants et les locataires à faibles revenus du parc privé ancien
L'objectif du Grand Dijon est de parvenir à réhabiliter 150 logements par an (propriétaires occupants et locataires à faible revenus), ce qui équivaut à une réduction de 4 500 t_{eq}CO₂ à l'horizon 2020.
- Accompagner la réhabilitation des logements à loyer modéré
Les objectifs sont de réhabiliter de 500 logements à loyer modéré par an dont 50% à minima au niveau BBC. Ce qui permettrait de réduire les émissions de 26 000 t_{eq}CO₂ à l'horizon 2020.
- Inciter à la réhabilitation thermique des copropriétés
L'habitat privé est un secteur à fort enjeux car il s'agit du parc le plus important avec des cibles diffuses et difficiles à mobiliser. L'objectif du Grand Dijon est d'initier, à l'appui de la démarche expérimentale de rénovation thermique des copropriétés conduite en 2011-2012 en partenariat avec l'ANAH, l'ADEME et la FNAIM, un programme pluriannuel d'interventions.
- Favoriser la construction de bâtiments BBC puis passifs à partir de 2013
En s'appuyant sur son règlement d'éco-conditionnalité adopté en 2010, le Grand Dijon a mis en place des aides financières incitatives pour généraliser le BBC à tous les programmes neufs des bailleurs sociaux.
Il en est de même pour les promoteurs privés grâce à la mise en place d'une concertation entre les acteurs au moment de la réalisation du PLH, de la mixité obligatoire imposée dans le PLU sur une grande partie des programmes et par anticipation réglementaire.
L'objectif, au vu du caractère réglementaire du BBC à compter du 01/01/2013, est de tendre vers la construction de bâtiments passifs (norme BEPAS RT2012).
- Accompagner la réhabilitation thermique du patrimoine protégé
Pour une ville comme Dijon, le secteur protégé et le patrimoine classé sont importants. Ce constat ne doit cependant pas être un frein pour la rénovation et le développement des énergies renouvelables. L'objectif est de conduire des opérations pilotes dans le centre ancien en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France et les partenaires.

Le plan local d'urbanisme

Le PLU est mis en compatibilité avec les grandes orientations du SCOT, du PCET, du PLH et du PDU. Pour lutter ou s'adapter aux changements climatiques, l'Eco-PLU de Dijon a fixé un périmètre prioritaire du développement urbain le long de l'axe du tramway. Cet axe est l'ossature du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il concourt à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des GES en permettant la maîtrise des déplacements en voiture individuelle. Les règles de stationnement permettent aussi de réguler la circulation automobile et de promouvoir les deux-roues.

Le règlement des zones urbaines favorise la densification des quartiers existants, l'utilisation de matériaux renouvelables, les constructions bioclimatiques, l'isolation par l'extérieur, les toitures végétalisées, l'usage des énergies renouvelables, les éco-quartiers.

Pour Dijon, l'Eco-PLU a imposé, dès juin 2010, l'application de la RT 2012 pour les secteurs de recomposition urbaine ; sur le futur quartier de l'Ecocité Jardin des Maraîchers, l'objectif est d'atteindre 800 logements à énergie positive.

Pour les prochaines années la Ville s'est fixée comme objectif pour la construction neuve d'être en passif pour toutes les opérations publiques (ZAC) ou concernant un foncier public cédé à des promoteurs.

La prise en compte de l'adaptation au changement climatique

Bien qu'indispensable, cette anticipation des effets à venir du changement climatique sur le territoire dijonnais n'en est pas moins difficile. Aussi, il semble primordial de pouvoir prioriser nos actions à ce sujet par rapport à des enjeux jugés forts.

Toutefois, dès 2011, Dijon et le Grand Dijon tiennent à anticiper ce travail, notamment au travers de deux thématiques novatrices que sont :

- La prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement
- L'impact du changement climatique sur les espaces naturels/verts du Grand Dijon

Dans ce cadre, afin de mobiliser et de sensibiliser les acteurs aux enjeux climatiques, il a été décidé d'appréhender l'impact du changement climatique sur le territoire du Grand Dijon à travers une hypothèse d'augmentation des températures à +3°C.

La prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement

La problématique spécifique des îlots de chaleur et plus généralement celle du confort thermique doit être traitée de manière intégrée avec les enjeux d'aménagement urbains actuels. Les réponses apportées doivent s'inscrire dans une logique de développement durable qui intègre à la fois les préoccupations sociales et sanitaires (par exemple, l'attention aux populations à risques), les préoccupations économiques (comparaison entre le coût des solutions apportées et des coûts évités) et les préoccupations environnementales (biodiversité, qualité de vie, services écologiques et urbains...).

L'impact du changement climatique sur les espaces naturels/verts du Grand Dijon

Connu pour ces nombreux espaces verts, le territoire du Grand Dijon est une référence en matière écologique. Au delà de l'amélioration du cadre de vie, la végétation via la création et la gestion des espaces verts et naturels est au cœur des enjeux pour rendre la ville "durable". Elle permet d'avancer des solutions diversifiées touchant soit à l'espace privé soit à l'espace collectif, pour le confort d'été dans les villes, la maîtrise de la consommation d'énergie et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Cette thématique sera appréhendée sous l'angle de la relation : « qualité/cadre de vie » et rôle du végétal. Plus globalement, cette approche interroge le rôle des espaces verts en milieu urbain mais également en périphérie. Ce travail sera couplé avec les travaux en cours : réflexion sur les continuités écologiques (trames verte et bleue du Grand Dijon), analyse du maillage vert du Grand Dijon, préfiguration de l'observatoire de la biodiversité de la ville de Dijon.

A terme, l'objectif du volet adaptation du Plan Climat est, grâce à une première approche thématique, de pouvoir initier une dynamique locale sur l'importance de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et donner des clés de lecture opérationnelles afin de généraliser cette réflexion au regard des enjeux dégagés par la meilleure connaissance des évolutions climatiques locales.

La priorisation de la valorisation énergétique et des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Un schéma directeur des réseaux de chaleur est en cours de réalisation dans l'agglomération, la Ville de Dijon est partie prenante des décisions dans ce cadre. Ce schéma directeur indique qu'il convient de développer des réseaux de chaleur vertueux, c'est-à-dire ayant une partie d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Ainsi, à terme, un réseau de chaleur communautaire permettra à de nombreux sites communaux d'être approvisionné en eau chaude sanitaire et en chauffage, produits à partir de biomasse, de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération.

De plus, la collectivité a pour objectif d'identifier les sites susceptibles d'accueillir des installations utilisant les énergies renouvelables ; des études sont en cours pour l'installation de systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, la géothermie et l'aquathermie sont également à l'étude.

La création d'un réseau de chaleur 80 % EnR&R (EnR : 60 % bois, Récupération : 20 % de l'usine d'incinération des ordures ménagères)

Le développement de réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable et de récupération a largement été porté par le Grenelle de l'environnement au niveau national. Ce mode d'approvisionnement de chaleur concrétise une volonté forte de la collectivité de réduire ses émissions de GES ainsi que sa dépendance aux énergies fossiles

La Ville de Dijon a aujourd'hui sur son territoire un réseau de chaleur situé à Fontaine d'Ouche avec une production de chauffage et d'eau chaude essentiellement par le gaz.

Afin de réduire sa dépendance énergétique aux énergies fossiles, le Grand Dijon, compétent en matière de production et de distribution de chaleur, a souhaité construire un réseau de chaleur de près de 30 kms pour répondre aux besoins de usagers. Ce grand projet a un écho très favorable auprès de l'Ademe qui subventionne une partie des investissements portés par le délégataire a hauteur de 11 millions d'euros. Ce réseau de chaleur en partie situé le long du tracé du tramway et dont la création et l'exploitation ont été confiées à Dijon Energies, sera progressivement mis en service dès octobre 2013.

Il sera alimenté à 60 % par des chaufferies bois, à 20 % par de l'énergie de récupération fournie par l'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon et à 20 % par du gaz, soit un total de 80% d'énergie renouvelable et de récupération, peu émettrice en GES. La Ville de Dijon profitera pleinement de ce réseau de chaleur vertueux.

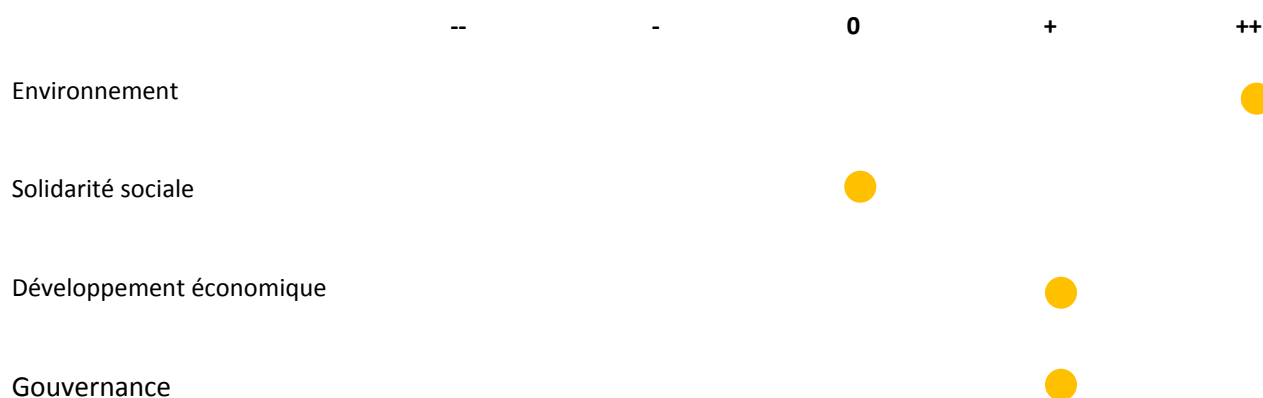
RACCORDEMENT DE BATIMENTS MUNICIPAUX A UN RESEAU DE CHALEUR COMMUNAUTAIRE VERTUEUX

Réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre, tels sont les enjeux que la Ville a décidé de se fixer. Elle y répond notamment **en raccordant certains de ses bâtiments au grand réseau de chaleur en cours de développement** sur son territoire, alimenté à 80% par des énergies renouvelables et de récupération.

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de Kwh consommés / an sur le réseau : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an.
- émissions GES économisées : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an. A terme : entre 36 000 et 46 200 t eq CO2 / an
- nombre de raccordements : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an. A terme : près de 50 sites communaux.
- % d'EnR&R injectée sur le réseau

Boulier du développement durable



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme

- Permettre à la ville de maîtriser son approvisionnement d'énergie et utiliser les ressources locales et régionales (bois-énergie notamment). Cette politique de raccordement des bâtiments communaux est en lien avec le schéma directeur des réseaux de chaleur et la stratégie de rénovation du patrimoine et la stratégie de rationalisation des consommations des énergies impulsée par le service Energie.
- Évolution à court-moyen terme de l'action : la mise en service du réseau par le délégataire étant prévue pour octobre 2013, six sites communaux seront raccordés en 2013 : les groupes scolaire Drapeau, York, Varennes, et Beaumarchais, le bâtiment accueillant le syndicat FO et le Skate Parc. Plusieurs sites seront progressivement raccordés jusqu'à la fin de la délégation en 2036, permettant ainsi de réaliser des économies sur l'achat d'énergie et d'optimiser le parc en place des chaudières.

4. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

La création d'un service Energie

La Ville de Dijon a souhaité s'organiser fortement en interne afin de répondre le mieux possible à ses engagements pour le climat, au travers notamment de la convention des Maires. Cet engagement s'est concrétisé entre autre par la création du service Energie en Avril 2012.

Mutualisé entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon, ce nouveau service a plusieurs missions :

- Bâtir une stratégie énergétique pour les deux collectivités et leur territoire, en termes de rénovation du patrimoine et d'économies d'énergie, de développement des réseaux de chaleur et d'énergies renouvelables,
- Conduire le changement des pratiques dès la conception, par l'accompagnement des projets de construction et de rénovation,
- Réaliser les travaux thermiques et de ventilation, en rénovation et/ou optimisation,
- Exploiter et optimiser les installations thermiques en partenariat avec l'exploitant désigné
- Suivre les consommations des bâtiments, optimiser les contrats de fourniture d'énergies

Quel plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques dans le patrimoine bâti et le fonctionnement de la collectivité ?

Dans le patrimoine bâti

Le service Energie propose annuellement un plan d'actions au vote du budget, ainsi qu'une programmation pluriannuelle d'investissements, afin de rénover et d'optimiser les installations thermiques des bâtiments municipaux (chauffage, ventilation, climatisation), d'investir dans des technologies innovantes, toujours dans l'objectif d'économies d'énergie (gains énergétiques et financiers) via un temps de retour sur investissement optimal pour la collectivité. Des projets de rénovation des chaufferies du Palais des Ducs, de récupération de chaleur sur les groupes froids, de pompe à chaleur au musée d'histoire naturelle sont autant d'exemples montrant le souhait de la collectivité de profiter des avantages des énergies renouvelables.

D'autre part, le service Energie assiste et conseille la direction ABA de la Ville de Dijon dans ses projets de construction et rénovation, ainsi que les équipes de maîtrise d'œuvre privées sur les aspects de maîtrise de l'énergie, de prise en compte de la maintenance, par une approche en coût global énergétique.

Le service Energie est également en train de développer un outil informatique permettant le suivi des données de consommations d'énergies des bâtiments afin d'améliorer la connaissance énergétique du patrimoine communal. Cet outil permettra de bénéficier d'indicateurs fiables pour suivre la vie des bâtiments, orienter et hiérarchiser les priorités d'investissements, surveiller et palier aux dérives éventuelles, optimiser l'exploitation des installations et donner un retour fiable des investissements réalisés.

Les engagements forts en terme environnemental ont conduit à une évolution des métiers et des missions de la direction de l'architecture, des bâtiments et des ateliers de la Ville de Dijon. C'est pourquoi plusieurs agents ont suivi des formations ADEME et notamment diplômantes pour répondre aux nouvelles exigences. De plus, des travaux ont été menés sur le patrimoine scolaire en vue d'un plus grand confort d'usage mais également d'économie d'énergie. En 2012, sur le groupe scolaire Champs Perdrix, les travaux ont consisté en l'amélioration thermique des locaux visant à atteindre le niveau BBC ainsi qu'en la mise en conformité électrique et incendie, la mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un recloisonnement intérieur afin d'intégrer des fonctionnalités non prévues initialement (tisanerie, salle des maîtres, locaux de rangement, de stockage, vestiaires).

Vont débiter les travaux d'extension du groupe scolaire Montmuzard. Les objectifs du maître d'ouvrage sont de réaliser un équipement public de haute qualité environnementale.

Dans le fonctionnement de la collectivité

La collectivité a investi dans des économiseurs d'eau, mis en place dans les 50 groupes scolaires. Cet investissement a permis à ce jour de réaliser, sur les 26 premiers groupes scolaires de la Ville, 18% d'économies d'eau par rapport au 1er semestre 2011. D'autre part, la Ville de Dijon valorise financièrement ses investissements dans les Certificats d'Économies d'Énergie. Ce dispositif gouvernemental permet aux collectivités comme la Ville de bénéficier d'un retour financier sur les économies engendrées par les travaux énergétiques réalisés sur le patrimoine bâti, les installations techniques et l'éclairage public.

Nota bene :

Le changement de logiciel budgétaire et comptable de la Ville de Dijon (de son CCAS) et du Grand Dijon s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des fonctions ressources, dont la direction des Services Financiers, entre la Ville et le Grand Dijon.

Ce logiciel se structure autour d'un cadre de gestion qui permet de décliner les crédits de façon opérationnelle en politiques, secteurs, programmes et opérations, tant au niveau de la préparation que de l'exécution budgétaire.

Il offre également une approche analytique développée qui permettra, en particulier, de disposer d'un axe d'analyse consacré au PCET, de telle sorte qu'il sera possible de disposer d'un suivi fin des crédits affectés à cette action et qui relèvent de différents services municipaux.

Le logiciel Grand Angle sera opérationnel à compter du BP 2013 pour la Ville de Dijon et son CCAS et il sera déployé au Grand Dijon pour le BP 2014.

Volet 5. EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'épanouissement de tous les êtres humains est l'un des piliers du développement durable. Cela implique de ne laisser personne de côté et d'offrir, à chacun, la possibilité de s'épanouir personnellement et professionnellement. Dijon s'engage et donne l'exemple pour la qualité de vie de ses habitants, et pour l'accès de tous à l'éducation, aux loisirs et à la culture.

Quelques éléments de cadrage

- Petite enfance

9 crèches collectives à gestion municipale dont 1 mini-crèche d'urgence, 8 crèches partenaires
8 halte-garderies à gestion directe, 1 halte-garderie partenaire
3 crèches familiales
3 relais petite enfance
Plus de 3000 enfants de moins de 4 ans fréquentant les structures petite enfance

- Scolaire

39 écoles élémentaires
41 écoles maternelles
10178 enfants scolarisés dans les écoles publiques de Dijon dont 4089 en maternelle et 6089 en élémentaire

- Extrascolaire

16 centres de loisirs maternels et élémentaires
5500 enfants inscrits

- Périscolaires

61 accueils périscolaires
4976 enfants inscrits (avant ou après l'école)

- Restauration scolaire

79 restaurants scolaires
8567 enfants inscrits

- Public Jeunes

7 accueils Jeunes pour les 14-25 ans
777 jeunes accueillis
2 centres sociaux municipaux (Bourroches et Fontaine d'Ouche), 1 centre social CCAS, 2 centres sociaux CAF
4 MJC

- Animations sportives

Piscines : 333 177 entrées
Animations sportives de quartiers : 7 408 participations, 852 séances
Site de promotion et d'organisation des temps sport (SPOTS) : 6 661 participations, 333 séances
Interventions pédagogiques en temps scolaire : 682 classes primaires et maternelles, 17 050 enfants concernés
Centre municipal d'initiation sportive (CMIS) : 3 135 participations
Vacances pour ceux qui restent (VPCQR) : 80 disciplines, 6 400 participations
Aides aux associations sportives : 2 556 726 € d'aides financières et 2 758 484 € de prestations en nature

- Culture

330 000 visiteurs dans les musées
17 000 inscrits dans les bibliothèques
400 élèves inscrits aux ateliers d'arts plastiques (hors ateliers des musées)
65 000 spectateurs accueillis par l'Opéra pour la saison 2010-2011
3 400 000 € (aides et subventions) attribués à 210 associations culturelles

- Personnes âgées

7000 personnes inscrites au plan Canicule
146 000 repas livrés à domicile
17 tonnes de linge collecté et traité
180 personnes âgées bénéficiant de la protection judiciaire

1. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie d'amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable pour tous ?

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Les écoquartiers

D'ici à 2020, une dizaine d'éco-quartiers redessineront la Ville de Dijon. L'ensemble de ces nouveaux quartiers s'inscriront dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique.

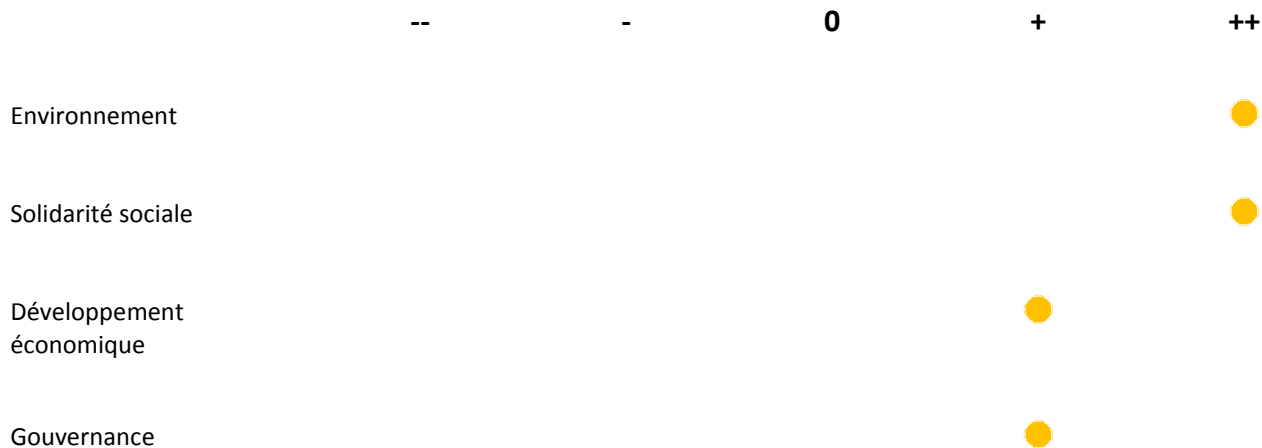
LA MISE EN OEUVRE D'ECOQUARTIERS

La mise en œuvre d'écoquartiers répond de manière transversale aux objectifs des 5 axes du présent rapport, car ils visent à traduire concrètement toutes ces finalités dans le domaine de l'aménagement urbain. A cette fin, la Ville de Dijon a engagé la mise en œuvre d'écoquartiers* conçus comme des projets pilotes pour favoriser la concrétisation opérationnelle des objectifs d'aménagement urbain durable. Sur chacun des thèmes de l'écologie urbaine (énergie, déplacements et qualité de l'air, densité, écoconstruction, eau, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit...) il s'agit de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tout en assurant leur compatibilité avec les objectifs économiques et sociaux du développement durable, en vue notamment de permettre la reproductibilité des actions, aussi bien dans les opérations futures que dans les quartiers existants, en vue de leur diffusion à terme sur l'ensemble du territoire communal.

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de projets et superficie : une quinzaine d'écoquartiers* pilotes d'habitat représentant en surface cumulée une centaine d'hectares sont en cours d'élaboration ou de construction sur Dijon
- Consommations d'énergie, empreinte écologique : encore non mesurable et estimable aujourd'hui globalement, car la plupart des projets sont en cours de définition
- Biodiversité : encore non mesurable globalement, car la plupart des projets sont en cours de définition

Boulier du développement durable



Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales, évolution de l'action à court-moyen terme

- poursuivre la mise en place de l'observatoire et affiner/renseigner les indicateurs

Plus de solidarité envers tous les âges

Dijon Ville éducatrice, le projet éducatif global

Le projet éducatif global de la Ville de Dijon a été adopté par le conseil municipal le 28 juin 2012 après un an de réflexion et de débat conduit par une centaine d'acteurs éducatifs dijonnais réunis au sein de 6 groupes de travail.

Le projet éducatif global se propose d'envisager la vie de l'enfant sur tous ses temps en faisant le lien entre les acteurs responsables de son éducation. Il réunit autour de priorités communes tous les services publics éducatifs proposés par la Ville de Dijon.

Quatre champs prioritaires seront investis pour parvenir par l'éducation à davantage d'égalité entre enfants et jeunes à Dijon par l'éducation :

- la mixité sous toutes ces formes
- l'autonomie des enfants et l'engagement des jeunes
- l'accès de tous aux services contribuant à la réussite éducative
- l'accompagnement des enfants en difficulté

30 actions sont proposées, regroupées en 7 priorités politiques et besoins éducatifs :

1. le respect des rythmes de l'enfant
2. le développement de l'éducation à l'environnement
3. une continuité éducative à Dijon : travailler ensemble au bénéfice de l'enfant
4. l'implication des familles
5. la compétence des professionnels
6. l'accompagnement des enfants le plus en difficulté
7. l'engagement et l'autonomie des jeunes

L'éducation à l'environnement est donc un des sept piliers prioritaires du Projet Educatif Global. Des conventions d'objectifs et de moyens sont signées avec des associations d'éducation à l'environnement afin de pérenniser des initiatives éducatives de qualité. Dans les rénovations des écoles, centres de loisirs et crèches, la Ville continuera de poursuivre un objectif de haute qualité environnementale pour tous les travaux entrepris. Dans les actions éducatives organisées par la Ville, la priorité est donnée aux projets qui sensibilisent les animateurs et les enfants aux économies d'énergie, à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

Chaque année, aussi bien sur le temps scolaire que sur le temps des loisirs, 50 000€ sont consacrés pour financer des projets d'éducation à l'environnement.

Dijon, Ville amie des aînés

La Ville accompagne et soutient les retraités et les personnes âgées en leur proposant une information, un guide des seniors, des prestations et des services dans les domaines du maintien à domicile, du suivi social gérontologique, de l'action tutélaire gérontologique, de l'accueil et l'information gérontologique, des manifestations et de l'animation.

Quelques chiffres-clés :

- 7 000 personnes accueillies et 17 000 appels téléphoniques reçus (accueil information orientation)
- 3 000 convives au repas de Noël offert par la commune.
- 1617 personnes âgées suivies (par une assistante sociale/DRPA) et 2291 visites réalisées à domicile.
- 632 aides financières accordées pour un total de 106 059 €
- 691 personnes âgées inscrites sur la liste du plan canicule
- 142 personnes prises en charge dans le cadre d'une mesure de protection juridique (actions tutélaires gérontologiques)
- 136 323 repas servis à domicile à 902 personnes âgées
- 13 751 kilogrammes de linge traité dans le cadre du maintien à domicile de 879 personnes âgées
- 100 personnes accueillies au centre de jour « les Marronniers »
- 175 dossiers d'aide légale instruits (dont 140 pour les frais d'hébergement) et 272 dossiers d'obligation alimentaire.

La question des seniors à Dijon se centre largement sur la situation de femmes vivant seules à leur domicile qui, très majoritairement leur appartient. Dijon est confronté à un moindre potentiel d'existence de réseaux familiaux pouvant favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Il faudra donc porter une attention toute particulière aux besoins de cette population, demandeuse de services de maintien à domicile de qualité, accessibles financièrement à tous.

Le ratio d'aidants diminuant, l'aide professionnelle à domicile devra se substituer, en bonne partie, à l'entourage qui l'assure aujourd'hui encore majoritairement. L'offre publique est l'une des garanties principales que l'accès et la qualité de l'aide ne soient pas réservés aux plus aisés.

Les projets en faveur des seniors (jeunes retraités ou personnes très âgées), intégreront en 2013 les enseignements tirés de la consultation orchestrée par Dijon « ville amie des aînés » :

- Développer un nouvel accueil de qualité, spécifique pour le public âgé : La DRPA représente un lieu spécialisé en gérontologie, avec des équipes professionnelles pluridisciplinaires.
- Développer la fonction de lieu ressources en gérontologie, notamment pour les autres accueils de proximité du pôle solidarité-santé-CCAS, ouverture de la Maison des Seniors en 2013.
- Poursuivre et conforter la démarche d'observation, en continu, des caractéristiques des publics âgés dijonnais, de leurs besoins et de leurs attentes
- Recentrer l'action médico-sociale en faveur du maintien à domicile (santé, logement, hygiène, sécurité), suite à l'externalisation des EHPAD.
- Conforter le réseau de partenaires gérontologiques (notamment dans le domaine de la santé).
- Apporter un soutien aux tuteurs familiaux
- Veiller à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes en matière d'habitat
- Développer l'animation intergénérationnelle

LA MAISON DES SENIORS

Simplifier la vie des 30 000 séniors dijonnais et de leurs familles, en proposant un guichet unique, pivot de l'articulation entre les différents intervenants auprès des personnes âgées.

Ce guichet unique, rendant accessible différents types d'information dans un même lieu, permettra une diminution des transports à différents endroits pour les usagers.

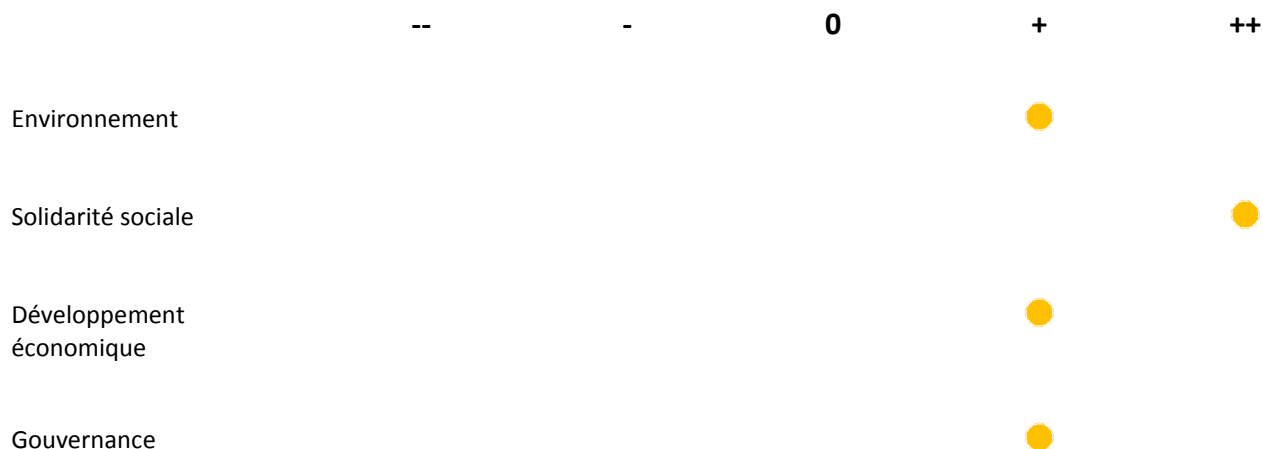
Cette Maison des Seniors prendra en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du cadre bâti (environnement/habitat), mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne.

Cette maison devrait ouvrir à l'automne 2013, dans des locaux accessibles, rue Mère Javouhey à Dijon.

Indicateurs de suivi de l'action

- Fréquentation de l'équipement

Boulier du développement durable



Dijon, ville de sport

De nombreux équipements pour tous

La Ville de Dijon est très bien pourvue en équipements variés et de qualité, ouverts à la découverte, à l'initiation, au perfectionnement, à la performance : 3 piscines, 1 patinoire, 1 palais des sports, 1 skate parc couvert, 1 salle d'escalade, 1 base nautique, 33 courts de tennis, 18 salles de sport municipales, 13 stades (dont 10 sont équipés de vestiaires), 11 terrains de proximité, 9 gymnases et 30 plateaux d'évolution intégrés aux groupes scolaires, 2 centres équestres

De multiples formules pour la réussite éducative

L'animation sportive est une composante importante de l'activité de la direction des sports. Cette mission, tout en agissant sur la cohésion sociale, favorise l'accès au sport par une découverte, une sensibilisation, une initiation. Elle permet également de promouvoir, de soutenir et de développer les pratiques sportives. Pour réaliser l'ensemble de ses programmes, l'animation sportive développe un partenariat fort et une collaboration étroite avec les clubs dijonnais et participe activement à la pérennisation de l'emploi dans le secteur professionnel du sport.

Six secteurs d'intervention complémentaires sont mobilisés. «Vacances pour ceux qui restent» (VPCQR) est ainsi une invitation enrichissante à la découverte et à l'initiation pendant les vacances, dès l'âge de deux ans. Les animations sportives de quartiers sont quant elles proposées, pour une adhésion annuelle de 1 €, aux enfants et jeunes de 8 à 16 ans. Au-delà de cette tranche d'âge, le dispositif est relayé par les «Sites de promotion et d'organisation des temps sport» (SPOTS). Les interventions pédagogiques en temps scolaire (IPTs) assurent par ailleurs la coordination de l'appui aux écoles primaires dijonnaises. Par ailleurs, la base nautique accueille tout au long de l'année, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, différents publics pour une initiation aux activités nautiques (canoë-kayak, voile et planche à voile). Enfin, le Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS) propose environ quarante activités organisées toute l'année en dehors des périodes de vacances scolaires, s'adressant à tous les publics et plus spécifiquement tournées vers les 2 à 12 ans (65% de sa capacité totale d'accueil) et les plus de 18 ans (28% de sa capacité totale d'accueil).

La charte du sport éco-citoyen

Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté les termes de la charte du sport éco-citoyen. Par cette initiative, la Ville de Dijon, en collaboration avec l'Office Municipal du Sport de Dijon, souhaite mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour d'une pratique écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable.

Applicable depuis la saison 2010/2011 au milieu sportif dijonnais, cette charte met un accent particulier sur la maîtrise de la consommation d'énergie, sur la préservation des ressources naturelles, sur la gestion des déchets, sur l'achat éthique et sur la consommation éco-responsable. Pour s'inscrire dans cette démarche, la majorité des clubs dijonnais ont signé cette charte. Des initiatives ont vu le jour sur les lieux de pratiques, à destination des sportifs mais également des spectateurs. L'adhésion de tous est en effet nécessaire pour des résultats notables. Les actions entreprises ont été récompensées par la remise de labels du sport éco-citoyen en novembre 2011, afin d'encourager l'investissement des clubs en la matière, labels dont ces derniers pourront se prévaloir dans leur communication institutionnelle.

Pour la première fois en 2011, ont été récompensés trois clubs ayant conduit des actions les plus marquantes dans ce domaine : la section cyclotourisme du club des chantalistes sport et culture pour son système de récupération et de réutilisation des gobelets en plastique lors des ravitaillements, le Stade Dijonnais pour son implication dans le tri sélectif et sa communication sur la démarche auprès des adversaires reçus au stade Bourillot et la section tennis de l'USCD pour la récupération et le recyclage des balles de tennis usagées.

La manifestation « A nous les jeux »

Une tradition s'instaure à Dijon : des rencontres sportives sont organisées en parallèle d'événements sportifs planétaires. La première manifestation date de 2010 avec le mondial de la jeunesse, à l'occasion de la coupe du monde de foot en Afrique du Sud. Le succès de l'évènement a incité l'animation sportive de la Ville de Dijon, en partenariat avec l'USEP 21, la DSDEN 21, le CDOS, l'OMSD et les clubs dijonnais, à reconduire la démarche à l'occasion des Jeux Olympiques. Du 18 au 22 juin 2012, près de 2 000 jeunes des écoles primaires dijonnaises ont répondu à l'invitation d'«A nous les Jeux», évènement faisant référence aux Jeux olympiques de Londres. Des activités ont été proposées chaque jour sur différents sites, pendant le temps scolaire. De l'athlétisme, le lundi au stade Colette Besson, avec une cérémonie d'ouverture, digne de ce nom. Mardi, les jeunes ont pris la direction du lac Kir pour du canoë-kayak et de la course à pied. Natation et jeux collectifs ont été programmés le mercredi, au site Épirey des Grésilles. Les jeunes des centres de loisirs ont été conviés à cette journée, en parallèle à la fête de l'Enfance du 20 juin. Le jeudi a été consacré à du mini-hand et de la balle ovale au stade des Poussots. Enfin, le vendredi a été dédié à la gymnastique, de nouveau à Épirey. Ces journées sportives, gratuites, se sont déroulées dans l'esprit des jeux olympiques, sans la moindre forme de compétition, il n'y a eu aucun classement. Les objectifs de ces cinq journées étaient que les jeunes pratiquent une discipline sportive, découvrent les enceintes sportives de la ville et s'ouvrent au monde extérieur grâce à ce grand moment de convivialité et d'échange.

Le développement de la pratique sportive inter-générationnelle

La patinoire et les piscines municipales offrent des possibilités d'accueil spécialement destinées aux familles accompagnées de jeunes enfants. Du matériel ludique et pédagogique est mis gracieusement à la disposition des familles pour évoluer au sein d'espaces dédiés et animés. Par ailleurs, les stages sportifs parents-enfants proposés par Vacances Pour Ceux Qui Restent

reportent également un grand succès. Lors des séances organisées par les Sites de Promotion et d'Organisation des Temps Sports (SPOTS) au féminin, de plus en plus de duos mère-fille s'adonnent ensemble à la pratique sportive. Ces moments particulièrement conviviaux permettent de profiter pleinement du sport en famille et donner tout son sens au terme de parentalité.

L'accès à la culture pour tous

Un projet majeur, l'agenda 21 de la culture

La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 de la culture a été initiée en 2012 à travers l'organisation d'une série d'ateliers thématiques réunissant un grand nombre d'acteurs culturels de la Ville, ainsi que des professionnels du champ social et éducatif.

Les trois ateliers étaient intitulés comme suit :

- les habitants : acteurs de la vie
- art, culture et territoire : construire le projet métropolitain
- gouvernance culturelle : stimuler les partenariats, la transversalité et la mise en réseau des acteurs

Plusieurs axes de réflexion ont résulté de cette première série de rencontres :

- améliorer la structuration des réseaux et les modes de coopération entre les acteurs afin de pérenniser les structures et l'emploi
- affirmer une plus grande diversité culturelle qui puisse refléter la diversité des cultures présentes sur le territoire
- penser la culture à l'échelle de l'agglomération
- mettre en place des modes de gouvernance qui permettent aux habitants d'être davantage acteurs de la vie culturelle

Ces axes vont permettre d'infléchir la politique culturelle dans le sens d'une action plus partagée et moins descendante : mise en place de comités de lecture dans les bibliothèques, création d'outils numériques participatifs dans les établissements culturels, évolution des projets culturels des établissements. L'objectif est bien de permettre une plus grande appropriation de l'offre culturelle par l'ensemble des habitants en substituant à la notion de préservation et valorisation d'une culture dite « légitime », celle de développement individuel et collectif et d'inclusion sociale par la culture.

Ces rencontres vont se poursuivre sous différentes formes. Il est prévu d'instaurer un comité consultatif des arts et de la culture, dont la composition devra refléter la pluralité sociale et culturelle des habitants et des acteurs, et qui aura comme mission première d'apporter des éléments d'évaluation de la politique culturelle menée et de proposer de nouvelles pistes de développement.

Les Festivals organisés par la direction animation des quartiers

Jours de Fête à Fontaine d'Ouche, Grésilles en Fête et Les Nuits d'Orient s'inscrivent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ces événements sont co-construits et évalués avec les partenaires, dans un souci permanent de renouvellement et d'amélioration des propositions d'animations culturelles. Ils ont pour objectif commun de créer un moment festif et populaire, un temps d'échange et de rencontre avec et pour les habitants, de soutenir et dynamiser la vie associative, d'accompagner et valoriser l'ensemble des pratiques culturelles, de professionnels ou d'amateurs.

Il s'agit de favoriser l'accès à la culture pour tous, tout en permettant la mixité sociale. C'est aussi accompagner la découverte d'autres connaissances et d'autres cultures.

L'ensemble de ces événements adopte une démarche éco-citoyenne par des actions de sensibilisation au développement durable.

Le logement, une priorité municipale

Un travail collaboratif avec les bailleurs publics

Le logement est un élément fondamental de l'accès de tous au « bien vivre ensemble », et l'ambition réaffirmée de la Municipalité est de mettre en place une politique du logement globale qui prenne en compte l'enjeu de production, mais aussi l'objectif majeur de mixité, le « bien vivre ensemble au quotidien », indispensable au fonctionnement de la commune et à son développement.

Les deux acteurs, moteurs dans ce domaine, sont la Ville et les bailleurs publics présents sur le territoire.

Les enjeux du « bien vivre ensemble » à Dijon se traduisent par deux éléments complémentaires :

- Le 1^{er} est la construction d'un état des lieux partagé des occupations à l'échelle de la Ville, en prenant appui sur la gestion urbaine et sociale de proximité relative aux quartiers des Grésilles; il s'agit de construire une connaissance partagée de l'occupation du parc social et de son évolution. In fine, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie dans le parc social existant à travers le partenariat mis en place entre la Ville et les bailleurs depuis 2008.
- Le 2^{ème} élément de cette politique publique est le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux sur la Ville, l'élaboration d'une politique d'attribution garante de la mixité des quartiers de Dijon, et la construction d'une connaissance partagée de la demande de logements, de l'occupation du parc social et de son évolution.

Ainsi, ces deux éléments constituent le fondement d'une politique municipale équilibrée et solidaire en matière de logement. Dijon a pour ambition de rester à la fois une ville pour tous, répondant au mieux à une demande de logements de qualité et économiquement accessible, et une ville solidaire attentive aux besoins de chacun.

La Ville de Dijon et les bailleurs publics partagent pleinement cette double ambition et y travaillent ensemble dans le cadre de la législation nationale en matière d'habitat, des conditions réglementaires d'attribution des logements locatifs à loyer modéré mais aussi de réunions partenariales régulières.

Le renouvellement urbain des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche

La politique de rénovation urbaine de la Ville porte sur la restructuration des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche. Le projet des Grésilles a été conventionné en 2005 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) à hauteur de 105 millions d'euros, et celui de la Fontaine d'Ouche l'a été en 2007 pour 24 millions d'euros.

Ces deux projets, qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention de rénovation urbaine d'agglomération, ont pour principales vocations d'améliorer la vie quotidienne des habitants et d'assurer une meilleure insertion de leur quartier dans le fonctionnement socio-économique de la ville.

Ces projets de développement recouvrent différents domaines : amélioration des espaces publics, création/implantation de nouveaux services et équipements publics, développement du commerce, avec un effort particulier sur l'habitat : réhabilitation et résidentialisation des logements existants, reconstruction-démolition d'immeubles pour développer la mixité des formes urbaines et des statuts d'occupation.

Ils participent ainsi à améliorer la cohésion sociale et territoriale de la ville tout en promouvant les principaux piliers du développement durable.

En effet, trois priorités transversales ont été définies pour être déclinées sur les différentes opérations de ces projets :

- développer l'information et la concertation avant et pendant la mise en œuvre des opérations
- prendre en compte l'impact social et environnemental de chaque opération
- favoriser les processus d'insertion professionnelle à l'occasion des travaux

En 2012, ces opérations se sont donc poursuivies dans le cadre de ces orientations.

2. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie d'éducation au développement durable, pour tous et à tous les âges de la vie, et permet-il aux habitants de s'approprier le développement durable au quotidien ?

Le Jardin des Sciences

Par ses expositions permanentes et temporaires sur les sciences du vivant, le Jardin des Sciences se propose de repenser le lien (résultat d'une « culture ») qui unit l'être humain à la nature, dans l'objectif d'un développement soutenable.

De multiples activités sont proposées tout au long de l'année auprès des publics scolaires, des enseignants, des publics « empêchés » visant par une approche culturelle à faire connaître et comprendre le vivant dans son environnement contemporain, cette prise de conscience devant contribuer à modifier les pratiques individuelles en vue d'un développement durable de la planète.